

Jean-Baptiste De Lescluze
négociant et armateur brugeois
(1780-1858)

Expédition de 1822-1823 dans la mer Noire

A peine rentré dans sa patrie, De Lescluze s'apprêta à reprendre la mer, bien résolu cette fois à mettre à exécution la mission que le Roi avait bien voulu lui confier (1).

Pour cette seconde expédition, il jugea même utile de renforcer son armement d'une unité, en y ajoutant le *Petit Auguste* (ayant comme capitaine au départ Corn. Braem, et en Méditerranée Abr. Cornelissen). Ce modes-

(1) On trouvera la première partie de cet article dans *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. XCVI (1959), pp. 64-88. Depuis la publication de cette première partie, nous avons eu l'avantage de pouvoir consulter un album contenant les souvenirs de voyage de J.-B. De Lescluze et composé par lui vers l'année 1850. Ce recueil contient, outre de nombreuses gravures illustrant ses expéditions, un certain nombre de dessins originaux, de cartes hydrographiques et nautiques, des profils de côtes, et également une série de lettres de recommandation et de passe-ports (en turc, en russe et en arménien) dont le voyageur s'était muni à Constantinople pour ses expéditions en Méditerranée et en mer Noire. A la fin de l'album, figurent d'autre part trois licences spéciales portant le paraphe de Napoléon et datées de 1813. Les deux premières „ données du quartier impérial de Dresde, le 2 juillet 1813 ”, autorisent le *Triton* et la *Thérèse* à se rendre en Angleterre, avec des marchandises spécifiées pour l'aller et le retour; la troisième, „ donnée du palais impérial de St-Cloud le 14^e jour de l'an de grâce 1813 ” et „ accordée le 14 août ”, autorise De Lescluze „ pour un navire non désigné, à appareiller du port d'Ostende à destination des Etats-Unis ”. Sur le dos de cette dernière pièce, De Lescluze a écrit la note énigmatique suivante : „ Licence de Marie-Louise pour aller aux Etats-Unis d'Amérique, du 14 janvier 1813 ”. Ces pièces prouvent à l'évidence que les activités de l'armateur ont débuté plus tôt que nous ne l'avons laissé entendre.

te brick de 70 tonnes, ne comptant que six hommes d'équipage, avait été envoyé en avant-garde à peu près au moment où la *Thérèse* rentrait de Sira. Quittant le bassin de Bruges le 13 mars 1822, il sortait du port d'Ostende le 7 avril, avec un chargement de planches de sapin de Norvège, d'orge et de pommes de terre (2).

La *Thérèse* (cap. Groenendael) suivit le 11 mai (Ostende, le 15 mai) (3) et le *Triton* (cap. Th. - J. Coellinck) le 14 mai (Ostende, le 24 mai) (4). Alors que le *Petit Auguste* affichait comme destination Lisbonne, les deux autres bricks étaient censés partir „à l'aventure” (5). En réalité le *Petit Auguste* et le *Triton* devaient participer à la mission principale en mer Noire. J.-B. De Lescluze avait pris passage sur le *Triton*, sans que le fils du colonel Rottiers ne l'accompagnâ cette fois.

(2) *Gaz. van Br.*, 15, 26 et 30 mars, 10 avril 1822.

(3) *Gaz. van Br.*, 13 et 17 mai 1822.

(4) *Gaz. van Br.*, 15 et 27 mai 1822. Une lettre de De Lescluze à Testa nous indique que l'équipage comptait 14 hommes.

(5) J. A. Drieling, *Bijdragen tot een vergelijkend overzicht van Nederlands zeevaart en handel*. La Haye - Amsterdam, 1829, pp. 52-56, donne une vue d'ensemble de ce genre de navigation (De vaart op de Middellandsche zee). „Un grand nombre de navires sortent sans détermination fixe ou vulgairement dit à l'aventure. Ils sont ordinairement chargés, ou sur lest, et font, comme en Amérique, une espèce de commerce d'un port ou pays à l'autre, jusqu'à ce qu'ils trouvent une charge favorable pour retourner dans la Mère-Patrie” (p. 54) (Traduction donnée par A.J.L. Bon Van den Bogaerde de ter Brugge, *Essai sur l'importance du Commerce, de la Navigation et de l'Industrie dans les provinces formant le royaume des Pays-Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1830*, La Haye-Bruxelles, t. III, 1845, p. 124. Voici comment De Lescluze décrit ses opérations en Méditerranée : „Le commerce des Echelles est une espèce de négoce de détail : on arrive dans une île, on débarque et l'on fait voir ses marchandises; on en vend une partie en quelquefois rien. On est donc obligé de réembarquer et l'on poursuit ainsi sa course, fut-ce dans cinquante îles différentes”. (*A.R.A.*, Leg. Turkije, 79, Lettre au trésorier de l'ambassade de Constantinople D. Salzani, en date du 1er août 1823).

Pendant l'absence de l'armateur, Jean De Lescluze et Taitbout n'étaient pas restés inactifs. Ils avaient continué à prospector les îles de l'Archipel, parmi lesquelles on peut citer Pathmos et Samos, s'ingéniant à recueillir des informations utiles pour le négoce, et aussi à amorcer quelques affaires fructueuses. Au cours de ces pérégrinations, Jean De Lescluze fit même une expérience qui lui coûta cher, à lui-même et surtout à son père (6). „Séduit par les prix de la Canée, ce jeune négociant avait envoyé, au début de mai 1822, un petit chargement composé de fusils, de fèves, de farine et de morue sur un *trabaccolo* (7) sous pavillon napolitain (cap. L. Salvemio). Ce bâtiment, à huit milles de sa destination, fut arrêté et conduit par un armement insurgé de l'île de Kasso, le *Thémistocle* (8), au port St.-Théodore de Candie, où, en vertu du manifeste des Insurgés qui déclare en état de blocus tous les ports qui sont encore entre les mains des Turcs, il en fut fait bonne prise. Le commandant des troupes insurgées rendit cependant le *trabaccolo* à son capitaine et ne s'empara que de la marchandise, dont la valeur s'élevait à près de 30.000 piastres”. Dans la suite, De Lescluze père s'efforça par tous les moyens d'obtenir réparation de ce cuisant dommage : mais ce fut en vain, car le bâtiment, naviguant sous pavillon napolitain, ne relevait pas de la compétence des consuls néerlandais et, dans un cas comme celui-ci, les frégates de la flotte de guerre des Pays-Bas qui croisaient en Mé-

(6) Nous reprenons le récit que Taitbout donne de cette aventure dans une lettre qu'il écrit à Testa de Smyrne, le 25 mai 1822 (*A.R.A., Leg. Turkije*, 178).

(7) Petit voilier caboteur propre à l'Adriatique.

(8) La figure de proue du *Thémistocle* est conservée au musée d'Histoire et d'Ethnologie d'Athènes; voir J. Baelen, *La chronique du Parthénon*, Paris (1956), p. 141 (reproduction).

diterranée n'avaient même pas le droit d'intervenir (9).

Le *Petit Auguste* parvint à Sira vers la mi-juin 1822. En attendant que le reste de la flotille arrivât à pied d'oeuvre pour entreprendre l'expédition en mer Noire, Jean De Lescluze prit l'initiative de pousser vers Alexandrie. Parti le 22 juin, il arriva le 28 dans le port égyptien (10). Ayant rempli les formalités consulaires, il vendit une partie de ses marchandises, entre autres 110 barils et deux caisses de clous. Au cours de ses opérations, il usa de certaines ruses à l'égard du consul des Pays-Bas, Alexandre Buccianti, et celui-ci s'en plaignit à Testa. Ce manque de procédé du fils n'est sans doute pas étranger à l'attitude de défiance que le vice-consul adoptera dans la suite à l'égard du père du jeune subrécargue. Ayant ainsi amorcé certaines affaires en Egypte, Jean De Lescluze reprit la mer le 2 août, fit escale à Rhodes et à Milo, et rejoignit Sira où, dans l'entre-temps, la *Thérèse* et le *Triton* avaient fait leur apparition (le 9 et le 11 juillet respectivement).

Au lieu de poursuivre directement sa route vers la mer Noire, l'armateur reprit ses opérations commerciales dans les îles de l'Archipel qui lui étaient déjà connues, vendant une partie de sa cargaison (11) sur les marchés locaux en échange de produits indigènes tels que des fruits secs. Ces retards apportés à la réalisation du

(9) De Lescluze père dut être d'autant plus vexé de cette avanie que quatre mois plus tôt (le 23 janvier 1822), il avait écrit au roi Guillaume pour lui suggérer de conclure un accord commercial (*handelstraciat*) avec le „Gouvernement constitué des Grecs”, s'offrant à intervenir comme négociateur. Sur avis défavorable du ministre, le Roi rejeta cette proposition et interdit à De Lescluze de se mêler en quelque manière des affaires des Grecs (*A.R.A.*, Algemeene Staatssecretarie, 5878, Index 1822 en volgende jaren, p. 54).

(10) *A.R.A.*, Leg. Turkije, 89 (Lettre de Buccianti à Testa, du 22 juillet 1822).

(11) A Sira, par exemple, il vend 192 cannes de fusil avec leurs batteries.

but de la mission, joints à des oppositions d'intérêts et à des incompatibilités de caractère, allaient provoquer des dissentiments tragiques entre Taitbout et De Lescluze. A mesure que les jours et les semaines passaient, les rapports entre les deux hommes allaient en se détériorant, Taitbout reprochant à l'armateur de détourner l'expédition de son objectif pour soigner ses propres affaires, De Lescluze accusant de son côté Taitbout d'indiscipline, d'indélicatesse, de fainéantise et même de libertinage. L'un et l'autre accablaient le chargé d'affaires Testa de leurs récriminations et de leurs doléances : le digne diplomate tâchait de tenir la balance égale entre les deux opposants et de départager les torts et les responsabilités. A certain moment De Lescluze, excédé des insolences du jeune „ vice-consul ” qui lui était adjoint comme guide, avait failli l'expulser du *Triton* : ce ne fut qu'à l'intervention du consul néerlandais de Sira et du chargé d'affaires en personne que les choses finirent par s'arranger à l'amiable (12).

Le fait est que De Lescluze passa la plus grande partie de l'été et de l'automne 1822 dans l'Archipel, séjournant surtout à Sira où il avait établi le centre de son négoce ; il tenait d'ailleurs le chargé d'affaires et le ministre Falck au courant de ses activités et de ses desseins. La principale raison de son retard était d'ordre météorologique : à cette saison de l'année les vents persistants du Nord-Est rendaient la navigation difficile en direction de la mer Noire.

Dans les lettres qu'il adressait régulièrement à Testa, De Lescluze répondait également aux reproches qui lui avaient été faits par les consuls d'Athènes et d'autres points de l'Archipel, de ne pas s'être acquitté l'année précédente des droits consulaires fixés par l'usage : il

(12) *A.R.A.*, Leg. Turkije, 79 (Lettre de De Lescluze à Testa des mois d'octobre et de novembre 1822).

avait beau jeu de prouver que sa bonne foi était entière mais que par suite des événements, il avait été obligé de brusquer son départ.

Ce ne fut qu'à la fin de novembre 1822 qu'il parvint à entrer dans les Dardanelles, après avoir renvoyé la *Thérèse* aux Pays-Bas avec un plein chargement (13). Il s'arrêta à Constantinople et reçut un excellent accueil du chargé d'affaires, avec lequel il put enfin prendre un contact personnel. Il s'entretint avec lui des points litigieux qui restaient à régler en rapport avec son voyage de l'année précédente, mais traita principalement de tous les détails relatifs à l'accomplissement de sa mission en mer Noire. Testa avait obtenu du Reiz Effendi, c'est à dire du ministre des Affaires Etrangères, les firmans lui permettant de franchir librement le Bosphore et d'entrer dans les ports dépendant du Grand Seigneur, tout en le munissant de lettres d'introduction auprès des autorités russes (14).

De Lescluze, qui avait pu se rendre compte de la gêne que constituait pour la navigation à la voile le régime capricieux des vents, rédigea pour Testa, à l'intention des autorités turques, un mémoire exposant les avantages que présenterait l'introduction des bateaux à vapeur, lui signalant que lui-même songeait à équiper ses navires de „ces machines simplifiées d'après les dernières inventions” (15).

(13) La *Thérèse* part avant le 20 novembre 1822 et arrive à Ostende le 20 février 1823 (*Nieuwe Gaz. van Br.*, 20 et 25 février 1823). Elle s'était enlisée dans les Goodwinsands et avait dû subir des réparations à Ramsgate (*Nieuwe Gaz. van Br.*, 20 février 1823).

(14) Toutes ces pièces sont conservées dans les archives privées. Le „firman de route pour Trébizonde” est daté du 4 février 1823.

(15) Une copie de ce mémoire se trouve jointe au dossier des lettres de De Lescluze à Testa (*A.R.A., Leg. Turkije*, 79); elle voisine avec une pièce en turc, qui porte la notation suivante de la main de Testa : „Proposition de M. De Lescluze pour faire venir ici un bateau à vapeur, soumise au Reiz Effendi Capitan Pacha et la Chambre de Commerce, le 5 février 1823”.

Au début de mars 1823, les vents se montrant plus favorables, De Lescluze crut le moment venu de poursuivre son voyage avec ses deux bricks. Mais à peine s'était-il engagé dans la mer Noire, que les vents tournèrent de nouveau, de sorte qu'il fut obligé de s'abriter à Buyuk-déré (non loin de la sortie du Bosphore) et d'attendre une amélioration des conditions atmosphériques. Ce ne fut que le 19 mars 1823 que le *Triton* et le *Petit Auguste* purent prendre le large. Au cours de la traversée, les deux bricks furent encore assaillis par de violentes bourrasques qui les obligèrent à changer plusieurs fois de cap, mais finalement le 30 mars ils parvinrent à atteindre Théodosie (Kaffa), le grand port de Crimée. Dans la longue lettre qu'il adresse le 18 avril à Testa (16), De Lescluze décrit les péripéties de sa navigation et le met au courant de ses premières opérations en Crimée et en Circassie. Le *Triton* est parti le 12 avril pour Taganrok, où lui-même compte le rejoindre par la voie terrestre tout en prospectant la région. Quant au *Petit Auguste*, il s'est mis en route sous la conduite de son fils et de Taitbout pour la Circassie et poussera, si possible, jusqu'en Mingrélie. De Lescluze n'a qu'à se féliciter des procédés des Russes à son égard : le gouverneur de Tauride en personne est venu le voir à plusieurs reprises et s'est ingénié à lui adoucir les rigueurs de la quarantaine obligatoire. Comme c'est la première fois que des navires de commerce néerlandais reviennent dans ces parages, l'armateur règle avec le fonctionnaire russe les modalités relatives à l'entrée et à la sortie des navires, telles que le droit de tonnage etc. Pendant les semaines suivantes, il parcourt la région du Don sous la protection des autorités locales et touche en passant le secteur des Moloch-

(16) A.R.A., Leg. Turkije, 79.

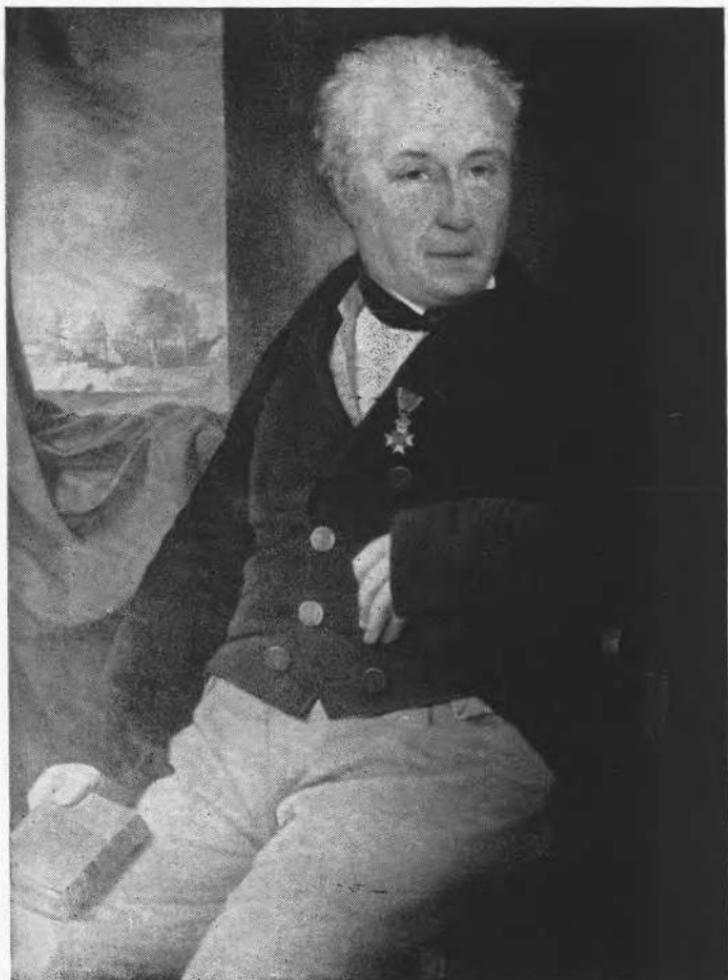


Fig. I. — *Portrait de Jean-Baptiste De Lescluze*

(Coll. particulière)



Fig. II. — *Portrait supposé de Jean De Lescluze
signé Dubois, 1816*

(Coll. Pierre De Lescluze)

nikhe Vode, habité par des colons allemands (17). A Taganrok, il rencontre différents négociants, et parmi eux un Hollandais, le Bon J. Neuwirth, engagé dans une entreprise prospère „ qui fait honneur à la Nation ” (18).

Il s'arrête également à Kertch, le port rival de Taganrok, et se voit octroyer par le Comité administrant cette ville un emplacement où il lui sera loisible de construire une maison et des magasins (19). Ayant finalement rejoint Théodosie, où il parvient vers le 16 juin, il y retrouve le *Petit Auguste*, arrivé le 5 juin, et reçoit de son fils le récit du périple que celui-ci venait de faire dans le secteur N.-E. de la mer Noire. Grâce aux relations que Taitbout avait en Circassie, les entreprises du *Petit Auguste* avaient été couronnées de succès. A Anapa, le pacha turc lui avait accordé toute facilité pour commercer dans cette ville, où venaient aboutir non seulement les produits de la Circassie, mais également ceux du Kouban, des Noghaïs, des Kalmouks et des populations du Caucase. Les Circassiens manifestèrent une grande joie de revoir Taitbout, qui revenait parmi eux en qualité de vice-consul des Pays-Bas : les princes de Noghaïs et de Pchiate, dont il avait fait la connaissance lors de ses précédents voyages, s'empressèrent de venir le saluer et lui prodiguèrent les marques de leur amitié.

Au cours de ces relâches, le *Petit Auguste* avait embarqué des spécimens des produits les plus caractéristiques

(17) A.R.A., Leg. Turkije, 178 (Lettre de Taitbout à Testa, du 12 avril 1823).

(18) A.R.A., Leg. Turkije, 79 (Lettre de De Lescluze à Testa, du 3/15 mai 1823).

(19) Les conditions de cette concession sont consignées dans un document en russe conservé dans les archives de famille. J.-B. De Lescluze y a joint une traduction et un plan de Kertch où l'emplacement est indiqué au crayon.

du pays : peaux de boeuf, de sanglier, de cheval et de lièvre, et d'autres pelleteries, de la cire etc. Le maître charpentier Fr. Poots, détaché par De Lescluze père sur le *Petit Auguste* pour lui permettre de visiter les forêts de Circassie, avait prélevé des échantillons de bois des environs d'Anapa : il les jugea dignes d'intérêt et estima qu'ils pourraient constituer d'excellents matériaux pour les constructions navales (20).

Le 24 juin arriva à Théodosie le *Triton* qui avait quitté Taganrok huit jours plus tôt. La cargaison en était peu ordinaire, car elle comportait, outre diverses marchandises „inertes”, des animaux aussi curieux qu'un bouc et deux chèvres du Thibet que De Lescluze désirait ramener vivants et présenter au Roi. Il joignit à ces spécimens un bélier à quatre cornes et une brebis à laine noire dite d'Astrakhan, animaux que le *Petit Auguste* avait ramenés d'Anapa (21).

Comme les premières prises de contact avec la Circassie avaient ouvert des perspectives encourageantes, De Lescluze laissa son fils et Taitbout repartir dans cette direction dès le début du mois suivant (6 juillet). Pour sa part, il prit le parti de redescendre vers Constantinople et la Méditerranée avec le *Triton*, qui était déjà bien chargé, se réservant la possibilité de revenir plus tard sur la

(20) Tous ces détails sont empruntés aux lettres de Taitbout à Testa (*A.R.A., Leg. Turkije, 178*).

(21) Chose curieuse, il n'est pas fait la moindre mention de l'acquisition de ces animaux dans les lettres de De Lescluze et de Taitbout à Testa. Nous empruntons les détails qu'on lira ici à la *Nieuwe Gaz. van Br.* (du 11 novembre 1823) et au *Messenger des Sciences et des Arts* de Gand (Année 1823, 7^e livraison, p. 281-283). D'autre part, De Lescluze explique dans la notice manuscrite qu'il joint à la gravure de Verbroeckhoven (dont il sera question plus loin) que le bouc du Thibet avec sa chèvre et son chevreau „faisaient partie du troupeau français rassemblé dans le royaume de Cachemire ou de Lahore”. Dans sa lettre du 24 mai 1823 (*A.R.A., Leg. Turkije, 178*) Taitbout signale de son côté la présence en Tauride d'un certain M. Paauw, „sujet hollandais habitant le pays où sont les colons allemands”, et dit que celui-ci „y a établi des troupeaux de mérinos dont il a la direction et qui lui rapportent joliment”.

Thérèse dans la mer Noire. Au cours de son voyage de retour il passa en vue d'Odessa au moment où un grand incendie s'était déclaré dans le quartier de l'arsenal, détruisant un certain nombre de navires amarrés dans le port (15 juillet 1823) (22).

Pendant ce temps, le *Petit Auguste*, qui était reparti en croisière en direction de la Circassie, rencontrait une série de mécomptes (23). Un fort coup de vent du N.-E. l'éloigna d'Anapa où il devait d'abord faire relâche; il fut déporté vers Redoute-Kalé, mauvais petit mouillage sur les côtes de Mingrélie qui servait d'entrepôt pour le trafic vers la Perse. Après y avoir déposé une partie de son chargement, qu'un des agents de Taitbout, M. Gallina se chargera de transporter vers Tiflis, le brick appareilla vers Trébizonde, port sans grande ressource, où le consul français, M. de Saint-André fit bon accueil aux deux chefs de l'expédition. Ayant chargé un peu de tabac, Jean De Lescluze et Taitbout reprirent le chemin de la Circassie. Le 17 août ils débarquèrent à Pchiate, où Taitbout eut la joie de retrouver une fois encore son ancien ami et *konak* (garant) le prince Jendar Oghlou qui, entouré de sa nombreuse famille lui fit une réception on ne peut plus cordiale. Le 24 août ils célébrèrent tous ensemble la fête anniversaire du roi Guillaume : au cours du banquet, les princes circassiens levèrent leur verre en même temps que leurs hôtes à la santé de Sa Majesté (24). Ils échangèrent des présents et Jean De Lescluze put obtenir des peaux de boeufs contre des étoffes et de la poudre. Après une dernière escale à Anapa nos voyageurs rentrèrent

(22) *Nieuwe Gaz. van Br.*, 19 août 1823.

(23) Nous savons que son chargement était composé de rhum, de sucre, de verre à vitre, de platines, de sabres, de poudre, d'indiennes, de fer et de quincaillerie.

(24) Voir la lettre de Taitbout reproduite dans le *Journal de Bruzelles* du 17 novembre 1823 et traduite dans la *Nieuwe Gaz. van Br.*, du 18 novembre.

définitivement à Théodoïse où ils jetaient l'ancre le 30 août.

Il avait été convenu que le *Petit Auguste* rejoindrait au plus tôt Sira une fois le périple accompli. De Lescluze père, qui avait besoin de son second brick pour la poursuite de ses entreprises dans le Levant, commençait à s'impatienter et, dans les différentes lettres qu'il adressait au chargé d'affaires, il marquait son dépit au sujet du retard incompréhensible que son bâtiment mettait à revenir. Il ne manquait pas d'en imputer la faute à Taitbout, qu'il considérait comme le mauvais génie de son fils. En réalité le brick avait été retenu pendant tout l'hiver à Théodosie à cause de certaines dettes que Jean De Lescluze avait contractées là-bas pour l'entretien de son équipage et dont ses créanciers exigeaient le payement. Finalement le fils de l'armateur parvint à se faire ouvrir un crédit par la maison Glavany, de Constantinople, et, le différend une fois aplani, il put repartir le 6 avril 1824, avec un chargement comportant entre autres 20 tonnes de produits de Circassie. Il avait pris définitivement congé de Taitbout qui resta à Théodosie et ne tarda pas à être confirmé dans ses fonctions de vice-consul (25).

(25) Taitbout continua pendant de nombreuses années à remplir ces fonctions à la pleine satisfaction de ses supérieures. Ses lettres et rapports sont remplis de renseignements intéressants sur les régions de son ressort (*A.R.A., Leg. Turkiye, 178, 179, 180 et 181*). Sur la suite de sa carrière jusqu'en 1852, date de sa mort, voir la note donnée dans *Verslag omtrent 's Rijks Oude Archieven, XLI (1918), 1e Deel, Bijlage VII, p. 410*. Pendant cette période, Taitbout fit paraître à Trieste, à Constantinople et à Odesa une série de travaux cartographiques, se rapportant aux côtes septentrionales de la mer Noire (voir *Ministère de l'Éducation Nationale. Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale, Auteurs, t. CLXXXI, Paris, 1953; cols 1039-1040*). Il publia également *Three Voyages in the Black Sea to the Coast of Circassia*, including descriptions of the ports and the importance of their trade, with sketches of the manners, customs, religion... of the Circassians, Londres, J. Murray, 1837, in 8°, XVI-303 p., planche, carte, fig. au titre, musique. Nous n'avons pu consulter cet ouvrage, qui contient peut-être des indications sur l'expédition de 1823.

Ainsi prit fin cette fameuse entreprise de la mer Noire qui, en dépit de son caractère improvisé et des tiraillements entre ses participants, avait atteint l'essentiel du but que lui avait assigné le Souverain. Pour De Lescluze, ce n'était là qu'une mince consolation; car, au lieu de retirer un gain de son labeur, il perdait dans l'entreprise près de 30.000 piastres, moins par suite des circonstances et du manque de manières propres à alimenter le marché national, qu'à cause des faux pas que Taitbout avait fait commettre à son fils.

De Lescluze père, on l'a vu, s'était embarqué à Théodosie au début de juillet 1823. Pendant son escale à Constantinople, il obtint, grâce à l'intervention de Testa, les autorisations voulues pour faire passer le *Triton* avec son chargement de provenance circassienne et russe; il put même compléter celui-ci avec de la laine de fil de chèvre, de la gomme, des noix de galle et des planches de bois de noyer destinées aux Pays-Bas (juillet-août 1823). Nous pouvons voir une preuve de l'amitié de Testa pour De Lescluze dans le fait que le chargé d'affaires confia à l'armateur deux de ses fils qu'il désirait envoyer en Hollande pour y parfaire leur éducation (26).

Quand De Lescluze atteignit Sira, vers le 11 août, il eut la satisfaction d'y trouver la *Thérèse*, qui, partie d'Ostende le 12 juin 1823 (27), était parvenue dans l'île dix-sept jours avant lui. Quelques jours plus tard (le 15 août), il fit ses adieux au *Triton*, en recommandant au capitaine Coelinck de prendre toutes les précautions pour que le troupeau de chèvres et de moutons ramené de la mer Noire parvienne en bon état aux Pays-Bas.

La navigation du *Triton* fut particulièrement longue

(26) Deux autres de ses fils y avaient déjà accompagné le colonel Rottiers en 1819.

(27) *Gaz. van Br.*, 13 juin 1823; *Nieuwe Gaz. van Br.*, 12 et 14 juin 1823.

(28) et l'équipage dut s'imposer une diminution de ration d'eau potable pour subvenir aux besoins des précieux animaux. Ce ne fut qu'au bout de trois mois que le *Triton* put atteindre le port d'Ostende (le 4 novembre 1823).

Il fit son entrée au bassin de Bruges le 7 novembre suivant (29). Les journaux de l'époque font une mention spéciale de l'arrivée de ce navire (30) qui, avec son chargement exotique, concrétisait aux yeux des Brugeois le beau succès de l'expédition partie depuis un an vers des rivages lointains auxquels se rattachait sans doute dans leur esprit le souvenir de la Toison d'Or. „Les commissaires de la Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand se rendirent à Bruges à la nouvelle de l'arrivée du *Triton*, pour y recevoir, d'après les instructions de S. E. le ministre Falck, une chèvre, un chevreau, un bouc du Thibet et un bélier de la Circassie à quatre cornes, en faire le transport à Gand, et leur donner tous les soins nécessaires jusqu'à ce qu'il fut décidé de leur destination définitive” (31). Bien que destinés à être offerts au Roi, ces animaux ne furent pas conduits à La Haye, mais furent confiés par le Gouvernement au Bon de Vivario, propriétaire du domaine de Ramezée (32). L'acclimation de ces lanifères présentait de l'intérêt pour nos industries texti-

(28) Le *Triton* fut aperçu à hauteur du cap St.-Vincent (à l'extrémité S. du Portugal), le 15 septembre.

(29) *Nieuwe Gaz. van Br.*, 6 en 8 novembre 1823.

(30) *Nieuwe Gaz. van Br.*, 11 novembre 1823.

(31) *Messenger des Sciences et des Arts* de Gand, Année 1823, 7e livraison (novembre), pp. 281-283. L'article est accompagné d'une planche hors texte (pl. VIII, placée entre les pp. 280 et 281), lithographiée par Kierdorff d'après un dessin de E. Verbroeckhoven avec la légende : „Chèvres, chevreaux, bouc du Thibet et de Circassie”.

(32) *Messenger des Sciences et des Arts* de Gand, Année 1825, pp. 220-221. Le château et le domaine de Ramezée se trouvent sur le territoire de la commune de Barvaux-Condroz. Nous ne savons quel fut, par la suite, le sort de cet élevage.

les par le fait que c'était avec la laine des chèvres du Thibet que l'on obtenait le cachemire, étoffe fort prisee en Europe à une époque où les châles des Indes étaient à la mode. Aussi les Brugeois rendirent ils hommage tant à De Lescluze „ dont le nom restera immortel dans l'histoire de la ville ” (33) qu'au capitaine Th.-J. Coelinck qui avait assuré le transport du troupeau au prix des plus grands sacrifices. La société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand, de son côté, décerna au vaillant capitaine une médaille d'honneur dans sa séance du 5 janvier 1824. Une semaine plus tard elle nommait De Lescluze membre correspondant de la Société (34).

Suite de l'expédition dans le Levant (1823-1825)

Après le départ du *Triton* pour les Pays-Bas en août 1823, De Lescluze avait passé sur la *Thérèse*, avec l'idée

(33) „ Het is wederom in de geschiedenis van onze stad dat den naem van den heer De Lescluze onsterfelijk zijn zal, van den eersten, in ontelbare jaeren eene uytrusting door gansch de Zwarte-Zee gedaen, en ons de casimir in het land gebragt te hebben; zijnen iver en neerstigheyd zal ongetwijfeld nog van nut zijn voor de nijverheyd en koophandel van het koninkrijk ”. (*Nieuwe Gazette van Brugge*, 11 novembre 1823).

(34) *Message des Sciences et des Arts de Gand*, Année 1823, 9e-10e livraison (janvier-février 1824), p. 397. L'armateur est désigné comme „ P. De Lescluze père, négociant-armateur ”, sans doute parce que la firme brugeoise avait gardé le nom de Pierre De Lescluze, père de Jean-Baptiste. Notons que d'autres tentatives d'acclimation et de croisement furent faites vers la même époque aux Pays-Bas, au moyen de chèvres du Thibet provenant des éleveurs de G.L. Ternaux à St.-Ouen. Dès 1818, Jaubert embarqua à Théodosie 600 chèvres, tant de race pure du Thibet que de race croisée, et les ramena en France, où il s'occupa de leur élevage avec G.-L. Ternaux. *Le Journal d'Agriculture, d'Economie rurale et des manufactures des Pays-Bas*, paraissant à Bruxelles, consacre à cette question de nombreux articles (Première série : t. XIV (1822), p. 387; t. XVI (1823), p. 246; t. XVII (1824), p. 152; Deuxième série : t. II (1825), p. 377 etc.). Cette publication ignore complètement l'arrivée du troupeau ramené par le *Triton*. En 1821, on signale un élevage chez M. d'Artigues de Vonèche (*Journal de Gand*, 5 janvier 1821); en 1824 un élevage du même genre existe au château de Mirwart (E. H. de Fortbois, *Almanach du Commerce de Bruxelles et des Provinces des Pays-Bas pour 1824*, p. 41).

de remonter vers Constantinople et d'aller à la rencontre du *Petit Auguste*. Naviguant „à l'aventure”, il relâcha au début de septembre à Smyrne et y rencontra longuement le Comte de Hoche pied, le respectable consul des Pays-Bas, avec lequel il s'entretint de la révision du règlement des droits consulaires (35). Au cours de cette escale, trois de ses hommes d'équipage, s'étant pris de querelle dans une guinguette avec deux Napolitains pour une question de quelques *paras*, furent tués ou mis à mal par leurs adversaires, ce qui obligea De Lescluze à s'attarder plus longtemps qu'il ne le désirait dans ce port. Voulant, selon son habitude, prospecter l'intérieur de la région côtière, De Lescluze s'associa avec un compatriote qu'il avait rencontré à Smyrne, le négociant Baur, pour faire le voyage de cette ville à Constantinople par la voie terrestre, en passant par Brousse. A Constantinople, où l'attendait déjà la *Thérèse* il fit séjour d'une certaine durée, bénéficiant, comme à ses précédents passages, de la large hospitalité du chargé d'affaires et de sa femme, dont il se complaira à évoquer le souvenir dans les lettres qu'il adressera plus tard à ses hôtes charmants.

Ayant attendu vainement le *Petit Auguste*, il reprit au début de novembre le chemin de la mer Egée. Partie de la capitale turque par un temps radieux, la *Thérèse* fut surprise dans la mer de Marmara par un violent ouragan accompagné de pluie et se trouva à certain moment à un doigt de la perte. Le brick dut faire halte à proximité du château de Gallipoli pour y passer la visite et reprit sa course par une mer toujours aussi agitée, tentant inutilement de se rapprocher de Smyrne. Le 21 novembre enfin le temps se rasséra et De Lescluze put

(35) A tous moments, les droits consulaires, réglés d'une manière différente suivant les usages de chacune des Echelles du Levant, étaient un sujet de contestation entre De Lescluze et les agents consulaires.

atteindre la ville dans un canot. Il eut le plaisir de trouver dans le port un bâtiment qu'il avait affrété depuis peu : il s'agissait de la barcasse la *Nijverheyd* qui venait d'arriver des Pays-Bas (36), ayant à bord son deuxième fils Louis, âgé de seize ans. Pendant ce nouveau séjour à Smyrne, De Lescluze déploya son activité coutumière. Tout en s'occupant du chargement des deux navires en partance pour Ostende, il renouvela ses démarches pour se faire dédommager de la perte que lui avaient fait subir l'année précédente les corsaires cassiotes; il fit des achats de tapis et d'autres curiosités en compagnie du négociant van Lennep, et prit ses dispositions en vue du voyage qu'il comptait faire en Egypte.

Le 10 décembre 1823, il assista au départ de la *Nijverheyd*, chargée de raisins secs, de corinthes, de coton et d'éponges et qui ramenait son jeune fils „à la maison” (37). Lui-même s'attarda encore un certain temps à Smyrne pour régler ses affaires avec le consul Hochepied et ne quitta définitivement le port que le 29 avec la *Thérèse* qui avait achevé son chargement. Ce bâtiment ne fit qu'une brève apparition à Sira; car, arrivé le 6 janvier 1824 dans l'île, il prit dès le lendemain le

(36) La *Nijverheyd*, barcasse de 190 tonnes sous le commandement du capitaine Dominique Coellinck, était originairement un bâtiment américain portant le nom de *Bocca Tygris* (capitaine Fred. Comesford, de Boston). Ce navire avait été rejeté au cours d'une violente tempête sur l'estran de Blankenberghe (le 2 mars 1820). Ramené à Bruges, il avait été renfloué dans les chantiers de radoub de cette ville par Charles Bogaert „entrepreneur der zee-werken op de kust”, dont nous ferons plus ample connaissance dans la suite de cette étude (*Gaz. van Br.*, 3 et 24 mars, 21 et 26 avril 1820). Le bâtiment, rebaptisé la *Nijverheyd* avait été affrété par De Lescluze. Il avait quitté Bruges le 31 août 1823 (Ostende, 7 septembre) avec un chargement de fer, de verre et de pierres, à destination de Chio et de la mer Noire (*Gaz. van Br.*, 23 juillet, 25 août, 1er et 10 septembre 1823).

(37) Comme on le verra plus loin, la *Nijverheyd* parvint à Ostende le 1er février 1824.

chemin des Pays-Bas (38), laissant le chef de l'expédition sans aucun navire de son armement.

Rappelons-nous que De Lescluze avait compté sur le *Petit Auguste* pour poursuivre ses voyages de reconnaissance dans le secteur oriental de la Méditerranée et spécialement en Egypte, en vue de trouver une compensation aux revers qu'il avait essuyés en mer Noire; pour les raisons que nous avons dites, ce brick ne quitta Théodosie qu'au mois d'avril 1824. De Lescluze père, las d'attendre, envisagea d'abord la possibilité d'acheter ou de louer à Sira un bâtiment étranger, sur lequel il ferait flotter le pavillon néerlandais de manière à pouvoir „débuter avec le Pacha d'Egypte d'une manière un peu grande" (39). Finalement il dut se résigner à prendre passage sur un brick russe, le *Posidonio*, et débarqua à Alexandrie à la fin de janvier 1824. Au moment de son arrivée, le vice-consul des Pays-Bas, Alexandre Buccianti, était à la campagne; en l'absence de celui-ci, ce fut son fils Richard qui accueillit l'armateur et lui offrit ses bons offices (40). Lorsque, quelques jours plus tard, De Lescluze eut ren-

(38) La *Thérèse* atteignit Ostende le 15 avril 1824 (*Gaz. van Br.*, 16 avril 1824).

(39) *A.R.A., Leg. Turkije*, 79 (Lettre à Testa, du 21 novembre 1823).

(40) Pour tout ce qui suit, nous nous sommes servis, d'une part de la correspondance échangée par De Lescluze et Testa (*A.R.A., Leg. Turkije*, 79 et 80), d'autre part, des lettres envoyées par Buccianti au chargé d'affaires Testa, puis à l'Ambassadeur H. van Zuylen (*Ibidem*, 93). Nous n'avons pu épuiser l'intérêt de cette vaste documentation, qui compte des centaines de lettres, de pièces justificatives etc. et qui demanderait une étude spéciale. En plus de ces liasses, il existe également des dossiers contenant les lettres reçues par le consulat d'Alexandrie (*Ibidem*, 89, 90 et 91) et le journal du consulat (*Ibidem*, 92 et 93) que nous n'avons pas eu le loisir d'examiner à fond. Ces lettres et documents donnent des renseignements non seulement sur les questions d'ordre politique et économique, mais également sur le passage d'étrangers de marque, sur les découvertes archéologiques etc.

contré le consul en personne, il résuma comme suit ses premières impressions: „Notre vice-consul ne m'a pas paru mal et on ne peut lui refuser de l'instruction et des connaissances; mais il paraît ne pas jouir de beaucoup de considération. Peut-être qu'avec une aisance plus marquée, par quelques circonstances favorables, il pourrait bien se relever, ce qui serait à souhaiter, afin qu'il puisse aller de pair avec ses collègues et ainsi donner à notre Nation la considération qu'elle mérite". Nous allons voir que les bonnes dispositions de l'armateur à l'égard de Buccianti ne devaient pas tarder à se gâter. Dès les premiers jours, De Lescluze eut aussi „une conférence très longue et très intéressante" avec Boghos Youssouf, premier Drogman et homme de confiance de Mehemet-Ali qui, après avoir pris connaissance des desseins de son interlocuteur, engagea celui-ci à solliciter un entretien avec le vice-roi et lui remit des lettres de recommandation à cet effet (41). Il n'en fallait pas plus pour faire naître chez De Lescluze les plus beaux espoirs pour la suite de ses entreprises en Egypte: „J'ai la persuasion la plus intime que je ne partirai pas d'ici sans avoir jeté les bases d'un commerce immense avec notre pays et qui sera très avantageux". Dès cette première rencontre il engagea des pourparlers en vue d'acquérir du Gouvernement 650 *ardeb*s (42) de graine de lin, cette production égyptienne si hautement appréciée et qui concurrençait avantageusement la graine de Riga.

Les précisions nous manquent sur les démarches du négociant néerlandais au Caire, où il se rendit dans les premiers jours de février avec le fils du consul. Quoiqu'il en soit de son entrevue avec le Pacha ou avec ses

(41) Pour ces premières démarches, voir la lettre de De Lescluze à Testa, en date du 29 janvier 1824.

(42) L'*ardeb* d'Alexandrie équivalait à 271 litres.

représentants, c'est à Alexandrie, la principale place de commerce d'Égypte, que De Lescluze allait mener ses opérations. Il y entra en relations d'affaires avec un Français, naturalisé Danois, du nom de Victor Besson, que son fils Jean avait déjà eu l'occasion de rencontrer, lors de la rapide apparition du *Petit Auguste* à Alexandrie en juin 1822.

Cet ancien officier de marine que Buccianti, dans ses rapports à Testa (43), nous décrit simplement comme „ayant été au service de la France dans le temps de Bonaparte”, n'était pas un inconnu pour ceux qui avaient été mêlés aux derniers épisodes de l'épopée napoléonienne : ceux-ci reconnaissent en Besson l'homme qui avait tenté de faire évader l'Empereur en juillet 1815, au moment où il allait tomber aux mains des Anglais (44). Lorsqu'après Waterloo, Napoléon se fut rendu à Rochefort, petit port de l'Atlantique, dans le vague espoir de passer en Amérique, Besson, qui était attaché à l'Etat-major de cette place et qui en ces jours de désarroi était resté fidèle à l'Empereur, vint proposer secrètement à celui-ci de l'embarquer sur un bateau de commerce danois la *Magdalena*), ap-

(43) Lettre du 12 février 1824.

(44) Sur Jean (dit Victor) Besson, voir l'intéressante biographie donnée par R. Garreau, *Un Angoumoisain homme de mer, Besson-Bey, fidèle et vaillant marin de l'Empereur, vice-amiral et major-général d'Égypte*. Préface de F. Charles-Roux, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1949 (résumée par E. Franceschini dans *Dictionnaire de Biographie française*, sous la direction de M. Prévost et Roman d'Amat, tome VI, Paris, 1951, pp. 334-335). Voir aussi R. Garreau, *Besson-Bey retrouvé, sa descendance*, Angoulême, 1953. Victor Besson, né à Angoulême en 1781 d'une famille d'aubergistes, commença bien jeune sa carrière de marin. Il fit les campagnes de l'Empire comme enseigne et fut deux fois capturé par les Anglais. En 1810, il fut envoyé en mission particulière à Copenhague et séjourna à Kiel. Ce fut à ce moment qu'il épousa Magdalena-Dorothea Kühl, fille de l'armateur et négociant Johann-Joachim Kühl. Il prit part à la campagne de Russie (1812) et se distingua à la défense de Dantzig, à la suite de quoi il fut promu en 1813 lieutenant de vaisseau.

partenant à son beau-père qui était armateur à Kiel. D'après son ingénieux dessein, deux barriques vides et matelassées auraient permis à l'auguste passager de se cacher en cas de perquisition sur mer. Napoléon fut sur le point d'entrer dans ces projets, dont il reconnaissait les chances de succès; mais, après quelques jours d'hésitation, il prit finalement le parti de s'en remettre à la générosité des Anglais qui s'empressèrent de l'exiler à Sainte-Hélène (45).

Sous la Restauration, Besson fut éliminé des cadres de la marine française et se retira momentanément dans sa belle-famille, à Kiel. Mais, vers 1820, il vint en Egypte et offrit ses services à Mehemet-Ali qui avait décidé de constituer une flotte de guerre organisée à l'Européenne. Il semble que pendant les premières années de son séjour en Egypte, Besson ait eu de la peine à obtenir une situation qui répondît à ses capacités et à ses ambitions (46), et qu'il se soit vu contraint de chercher d'autres

(45) Besson a rédigé plus tard le récit des événements dont il fut le héros dans une longue note qu'il communiqua en 1837 au prince Pückler-Muskau, de passage à Alexandrie. Celui-ci en publia le texte en allemand dans sa relation de voyage (anonyme) *Aus Mehemed Ali's Reich*, Stuttgart, 1844, I. Theil, pp. 61-90 R. Garreau (*op. cit.*, pp. 67-76) a donné une traduction française de cet intéressant récit, en le faisant suivre de quelques notes rectificatives.

(46) R. Garreau (*op. cit.* pp. 91-92) reconnaît n'avoir trouvé aucun renseignement pour cette période de la vie de Besson et se contente de conjecturer „qu'il (Besson) a été seulement, à l'origine de sa carrière, une sorte de conseiller, de technicien, bon à tout faire, d'expert naval, envoyé ou non en mission, peut-être parfois sans emploi”. Buccianti nous fait savoir que Besson avait décliné les premières offres que lui avait faites Méhémet-Ali de réorganiser sa marine. Ce ne sera que plusieurs années plus tard, vers 1829, qu'il entrera définitivement au service du Pacha, qui lui accordera le titre de Bey. Il cumulera les fonctions de capitaine de frégate de la *Behirah* avec celles de directeur des mouvements du port d'Alexandrie et de vice-amiral. Tous les voyageurs qui eurent l'occasion de visiter l'arsenal d'Alexandrie à cette époque ne tariront pas d'éloges à son sujet. Il mourut à Alexandrie le 12 septembre 1837. En 1829, le Gouvernement français le consulta au sujet des moyens à employer pour l'abattage et le transport de l'obélisque du

moyens de subsistance pour lui-même et pour sa famille. C'est à ce moment qu'il rencontra De Lescluze (47). Ce dernier ne pouvait qu'être favorablement impressionné par la personnalité et l'extérieur affable de l'ancien officier de marine qu'il nous décrit comme „ un homme très respectable et sensé, environ la quarantaine ” (48). Les deux hommes en arrivèrent tout naturellement à parler d'affaires et convinrent bientôt d'entrer en association pour fonder une maison de commerce sous la raison „ J. De Lescluze et Besson ”, dont le siège serait fixé à Alexandrie. Ce n'était sans doute pas sans motif que De Lescluze avait fait figurer le nom de son fils dans la désignation de la nouvelle maison, car son intention était de confier à celui-ci la direction de ses affaires tant à Alexandrie que dans les autres Echelles du Levant. Lui-même n'était venu en Egypte que pour jeter les bases de cet établissement et comptait en abandonner la gestion à son fils aîné dès que sa maison aurait pris un bon départ. Cette association dans laquelle De Lescluze s'engagea trop à la légère, allait être à l'origine de graves ennuis qui ne tarderont pas à se multiplier comme à plaisir.

Pendant son séjour en Egypte, De Lescluze s'occupa encore d'autres affaires, agissant soit à titre personnel, soit comme représentant de la Chambre de Commerce d'Ostende. C'est ainsi, qu'à la demande de Testa, il mena une enquête approfondie au sujet des titres que les Pays-Bas pouvaient faire valoir pour revendiquer la restitution de l'ancienne maison consulaire néerlandaise que des étrangers s'étaient appropriée au moment où les

temple de Louxor, dont Mehemet-Ali avait fait présent au roi Charles X. J.-Fr. Champollion le Jeune, qui conduisait à ce moment une expédition archéologique en Egypte engagea également des pourparlers avec Besson à ce sujet (voir H. Hartleben, *Champollion, sein Leben und sein Werk*, Berlin, 1906, Bd. II, pp. 371 et 418).

(47) R. Garreau ignore cet épisode de la carrière de son héros.

(48) Lettre de De Lescluze à Testa, en date du 2 octobre 1824.

chambres de commerce avaient été dissoutes par suite de la Révolution française. La question était fort embrouillée et De Lescluze se mit en devoir de retrouver les actes qui établissaient les droits de sa nation sur cette ancienne fondation. On comprend un peu que Buccianti ait vu d'un mauvais oeil cette immixtion d'un tiers dans une affaire relevant de sa compétence et en ait manifesté un certain dépit à Testa mais surtout à De Lescluze, d'autant plus que ce dernier se permettait certaines critiques désobligeantes sur sa personne et son comportement.

Dans le même temps, De Lescluze fut aussi amené entrer en relation d'affaires avec un compatriote du nom de Gérard-Henri Kersselaers. Cet individu est un type tellement caractéristique d'aventurier que nous croyons intéressant de résumer ici sa curieuse odyssée (49).

Kersselaers était originaire de Wersbeek en Brabant (50), mais habitait Bruxelles et se destinait au négoce. En 1818, se trouvant à Paris, il prit la décision de partir en voyage, et se procura d'un passe-port auprès du ministre néerlandais, le Baron Fagel.

Il parcourut ainsi la France et l'Italie, s'arrêta à Rome et à Naples, où il dut déjà recourir à des expédients pour continuer sa route et arriva fort démuni à Messine. Payant d'audace il fit accroire au consul néerlandais Werbeke qu'il avait été dépouillé de ses biens par des brigands de la Calabre et parvint par sa bonne mine à obtenir du consul une avance de vingt-cinq talaris qu'il s'engagea à lui restituer dès qu'il aurait reçu les traites que sa famille était censée lui envoyer. Ainsi pourvu, il quitta Messine pour Malte en septembre 1819 et s'embarqua sur le brick *Costante* pour Alexandrie, où il arriva le 15 octobre.

(49) Les renseignements que nous donnons ici sont empruntés aux lettres de Buccianti à Testa (*A.R.A., Leg. Turkije, 79*).

(50) Ou, plus exactement, Molenbeek-Wersbeek (arrondissement administratif de Louvain).

Se faisant passer pour un honnête négociant néerlandais qui désirait explorer l'Égypte, il fut bien accueilli par Buccianti qui se mit à sa disposition pour lui faciliter son voyage. A bord du navire qui l'avait amené à Alexandrie, Kersselaers s'était lié d'amitié avec un officier des hussards anglais, Sir Frederick Henniker, venu en Égypte pour visiter les sites antiques et entreprendre éventuellement quelques fouilles à Thèbes (51). Grâce à l'intervention de son consul, Kersselaers put obtenir un *buyurdi* ou laissez-passer du Pacha, qui voulait favoriser ainsi le premier national néerlandais désireux de visiter le pays. C'est ainsi qu'il partit pour la Haute Égypte en compagnie de l'officier anglais. Usant des moyens de persuasion qui lui avaient si bien réussi jusque-là, il soutira à son compagnon une somme de 8000 piastres (600 talaris). Henniker se rendit bientôt compte du genre d'individu auquel il avait affaire et rompit avec lui, sans obtenir pour autant la restitution de la somme importante qu'il lui avait prêtée. Kersselaers rentra à Alexandrie fin 1820 dans une situation financière fort compromise. A certain moment il avait manifesté l'intention de poursuivre son équipée jusqu'en Arabie et en Mésopotamie; mais, se trouvant toujours dans la gêne et ne recevant pas de sa famille l'argent qui lui aurait permis de rentrer au pays, il resta à charge au consul qui s'obstinait à le considérer comme un honnête homme et l'employait à surveiller ses plan-

(51) Sur Sir Fr. Henniker (1793-1825) voir W.R. Dawson, *Who was who in Egyptology*, Londres, 1951, p. 75. Le voyageur anglais a laissé un récit fort pittoresque de son voyage sous le titre *Notes during a Visit to Egypt, Nubia, the Oasis Boeris, Mount Sinai and Jerusalem*, Londres, 1823 (2e éd. 1824). Chose curieuse, il ne fait nulle part mention de ses rencontres avec Kersselaers, bien que les dates qu'il donne pour les étapes de son voyage coïncident parfaitement avec celles que nous avons pu fixer pour les déplacements du jeune aventurier. A-t-il cru bien faire en jetant un voile sur ses rapports avec un personnage aussi peu recommandable ?

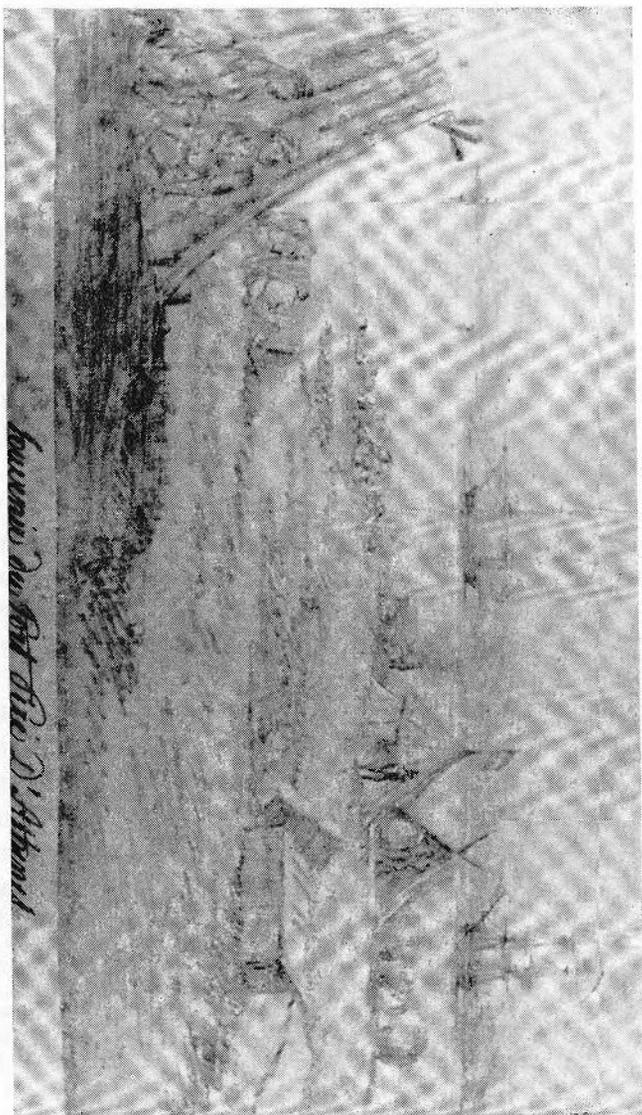


Fig. III. — Voir la légende au verso

Le campement de J.-B. De Lescluze au Pirée, en juillet 1821, d'après un dessin de Taitbout de Marigny
(Coll. particulière)

N.B. Voici la légende qui accompagne ce dessin :

„ Souvenir du Port Piré d'Athènes.

En juillet 1821, J. de Lescluze, de Bruges, y a relâché durant quarante jours à bord de son brick le Triton, commandé par le Capitaine Th. Coelinck, voguant de conserve avec son autre brick la Thérèse, commandé par le Capitaine J. Busch, tous les deux en destination de la mer Noire, dans laquelle aucun navire des Pays-Bas n'avait encore pénétré. Ses tentes, pour ses opérations commerciales, furent établies en face, sur le promontoire, dit de Vénus, où les familles grecques vinrent se mettre sous la protection du pavillon néerlandais ”.

tations dans les environs d'Alexandrie. Pendant les dix-huit mois que Kersselaers passa ainsi chez Buccianti, il réussit à se faire des relations parmi les Européens établis en Egypte. On peut même croire qu'il a été associé pendant quelques temps aux entreprises archéologiques du consul de Suède Anastasi, car en juin 1822 on le voit repartir encore une fois pour Thèbes „ à l'objet de faire quelques excavations ” pour le compte de celui-ci. Il ne fut pas trop heureux dans ce genre d'activité et dut chercher autre chose. Il paraît s'être occupé momentanément des plantations de café que le Pacha avait créées en Egypte (52); puis, avec les maigres fonds qu'il parvint à rassembler, il monta une petite manufacture de tabac à priser. Un peu plus tard, voulant étendre son négoce, il s'associa avec le commis de l'importante maison anglaise Briggs, un certain Marc Piozin, qui apporta comme participation dix-neuf barriques de tabac d'Amérique, en même temps qu'un capital en argent.

Nous ne savons pas exactement dans quelles circonstances Kersselaers vint solliciter l'aide de De Lescluze; mais il est certain que lors de son premier séjour en Egypte ce dernier consentit à s'intéresser aux spéculations de son compatriote et lui livra pour 684 talaris de marchandises, payables avant le 15 février de l'année suivante, d'après les traites que son débiteur lui avait fournies.

Pour compléter le tableau des opérations que De Lescluze amorça à la fin de son séjour, signalons encore

(52) C'est du moins ce que prétend De Lescluze (*A.R.A., Leg., Turkije, 79, Lettre à Testa du 2 juin 1824*), „ Kersselaers, de Bruxelles, qui a été longtemps dans la Haute Egypte, où il proposait de faire des plantations de café pour le Pacha : il a été assez longtemps et à deux reprises à réparer et restaurer la culture de Buccianti, l'a aidé beaucoup; dont il dit n'avoir eu pour récompense que *labor et dolor*. Il est son créancier et fabrique à présent du tabac ”.

l'acquisition d'une collection d'antiquités égyptiennes, à laquelle il participa avec son associé Besson. Il sera plus amplement question de cette originale entreprise dans la suite de cette étude.

En dépit des menues contrariétés qu'il avait rencontrées par suite de l'attitude équivoque de Buccianti, De Lescluze se félicitait fort de la tournure qu'avaient prise ses affaires et attendait les plus beaux développements pour la maison de commerce qu'il avait fondée à Alexandrie avec Besson. Les relations qu'il avait nouées avec son associé étaient empreintes d'une telle cordialité qu'il avait même invité la femme de celui-ci à venir faire un séjour aux Pays-Bas avec sa fille et à jouir de l'hospitalité de sa famille à Bruges.

Ayant ainsi fondé son établissement à Alexandrie sur des bases qu'il croyait solides, De Lescluze voulut également se faire une idée des possibilités que présentaient les autres places de commerce du Levant et entreprit dans ce but une tournée de prospection en Syrie et dans l'île de Chypre. Pendant le mois d'avril 1824, il visita le port de Beyrouth, et se mit en rapports avec van Maseyk, le vieux consul néerlandais en résidence à Alep (53).

Il s'arrêta ensuite au port cyprïote de Larnaca et arriva fin mai dans l'Archipel, au moment où les forces turques en conjonction avec celles du Pacha d'Égypte, menaient contre les Insurgés grecs de l'île d'Ipsera des opérations de grande envergure. Les mouvements des flottes turques et grecques, et la reddition de la citadelle d'Ipsera avaient moins d'importance pour l'armateur que la perspective de retrouver dans ces parages l'un ou

(53) Nous n'avons pas eu le loisir de dépouiller le dossier du vice-consulat de Tripoli de Syrie (*A.R.A.*, Leg. Turkije, 173-174) qui doit contenir de plus amples informations sur les activités de De Lescluze durant ce voyage.

l'autre de ses bâtiments venant des Pays-Bas ou de la mer Noire, et auxquels il avait donné comme instruction de le rejoindre à Sira ou à Smyrne. Après quelques chassés-croisés l'armateur fut enfin rejoint dans ce dernier port par le *Petit Auguste* qui avait prolongé au delà de toutes les prévisions son périple dans la mer Noire (début de juin 1824). Jean De Lescluze put donner à son père toutes les précisions sur les agissements de Taitbout pendant les derniers mois de l'expédition et justifier ainsi son long retard.

Conformément au programme fixé par l'armateur, les bâtiments partis pour les Pays-Bas l'année précédente devaient revenir au mois de mai. En fait, seule la *Nijverheyd* fut fidèle au rendez-vous, ayant accompli la course d'Ostende à Smyrne en trente-trois jours (54). La galéasse ne devait rester dans l'Archipel que le temps de faire son chargement et repartait dès le début de juillet (55).

L'été de 1824 représente certainement le point culminant des entreprises de De Lescluze dans le Proche Orient. Pendant les deux années précédentes l'armateur avait eu l'occasion de prospecter l'Archipel, la mer Noire, l'Égypte et les Echelles du Levant. En sa double qualité de codirecteur de la Chambre ostendaise de Commerce dans le Levant (56) et de chargé de mission de S. M. le Roi des Pays-Bas, il avait été appelé à jouer un rôle semi-officiel pendant tout son voyage, traitant sur un pied de respectueuse amitié avec le chargé d'affaires

(54) La *Nijverheyd* (cap. D. Coellinck) avait quitté Ostende le 18 avril (*Gaz. van Br.*, 19 avril 1824), avec Smyrne comme destination.

(55) Elle arrive à Ostende le 5 septembre 1824, avec un chargement de raisins de Corinthe et de pierres (*Gaz. van Br.*, 8 septembre 1824).

(56) Dans ses lettres officielles, il fait suivre sa signature du titre : „Un des Directeurs du Commerce du Levant, Chambre d'Ostende”.

fares à Constantinople, correspondant avec le ministre Falck et envoyant même parfois à celui-ci des rapports destinés au Roi. Au cours de son périple, il avait réuni des informations sur les ressources des régions par où il avait passé. Il avait appris à connaître personnellement les consuls de toutes les principales Echelles et noué des relations avec les négociants établis dans le pays. Enfin il avait installé en différentes places bien choisies, comme Sira, Smyrne et Constantinople des agents chargés de représenter ses intérêts. Toutefois, dans ses projets d'avenir, c'était Alexandrie qui était destinée à devenir son principal centre d'opération. Il était convaincu que l'Egypte, par ses richesses naturelles autant que par sa situation, était appelée à prendre une importance grandissante dans le domaine des affaires. Il déplorait seulement que le Vice-Roi, aveuglé par sa politique de monopole, avait pris certaines mesures qui ne pouvaient qu'entraver le commerce avec les pays d'Europe. Il souhaitait en particulier que les armateurs et les négociants néerlandais aient leur part dans l'expansion du marché égyptien et était d'avis que la présence d'un représentant diplomatique qualifié dans ce pays serait de nature à relever le prestige des Pays-Bas. Ayant déjà eu maille à partir avec Buccianti, il ne cacha pas à Testa ses sentiments à l'égard du vice-consul : „ Cet homme fait honte à la nation et certainement il est nécessaire que le Gouvernement en soit instruit, afin qu'il mette (à Alexandrie) un consul qui le représente dignement. Le Gouvernement d'Egypte est aujourd'hui totalement indépendant *en réalité* de la Porte et, par sa puissance et son commerce, devient beaucoup plus intéressant que celui d'Alger, Tunis et Tripoli. Conséquemment, il ne faut pas un simple consul, mais une espèce d'agent diplomatique, sous ce titre ” (57). Cet avis n'était sans doute

(57) A.R.A., Leg. Turkije, 79. Lettre écrite de Smyrne le 17 septembre 1824.

pas tout à fait désintéressé, car De Lescluze voyait là le moyen de pousser en avant son fils, qui, dans son idée, remplissait le mieux les conditions requises : tout en dirigeant les destinées de la maison récemment créée à Alexandrie, Jean De Lescluze prendrait en mains les intérêts de la Nation. Voici en quels termes insinuants l'armateur s'ouvrit de ses projets à Testa : „ Il vous est parfaitement connu que les consulats de cette nature sont plutôt des charges que des profits. Cependant, comme notre commerce peut y gagner à certains points (de vue), le consulat pourrait peut-être indemniser de quelque chose et, comme mon établissement est le tout premier, que réellement il est hollandais, je crois que sous ces rapports il représentera mieux la nation que tout autre qui n'en connaît même pas la langue, raison pour laquelle il se trouvera souvent dans l'embarras avec les capitaines qui ne connaissent pas d'autre langue (que le néerlandais). Ce n'est donc pas pour les avantages que je pense à cela pour Jean, mais seulement pour ajouter à la considération qu'il pourrait mériter et le pousser ainsi, comme vous sentez aussi bien que moi, qu'un père tâche toujours de faire ” (58).

Ce fut dans ces dispositions qu'il fit partir son fils pour l'Egypte au début du mois de juillet 1824 à bord du *Petit Auguste* (59). Lui-même avait pris le parti de rester à Smyrne pour y attendre le *Triton*, dont l'arrivée était prévue vers cette date. Il avait l'intention de retourner une fois encore à Constantinople pour y procéder au chargement de ce navire et régler certaines questions restées en suspens depuis l'expédition de la mer Noire.

(58) A.R.A., Leg. Turkije, 79. Lettre écrite de Smyrne le 2 octobre 1824.

(59) Le *Petit Auguste* (cap. Abr. Cornelissen) arriva à Alexandrie le 12 juillet 1824 et repartit dès le 3 septembre avec un important chargement d'antiquités, dont il sera question plus loin.

Une fois encore, il fut contrarié dans ses projets; car, lorsque le *Triton* apparut dans les eaux de Smyrne, il fut pris soudain d'un accès de goutte. Il dut se résigner à laisser partir son brick pour Constantinople (60) sans lui et s'imposa le repos en attendant que son mal fut passé. Enfin rétabli au début d'octobre, il s'attarda encore à Smyrne pendant quelques semaines et, n'ayant à sa disposition aucun de ses bâtiments, il prit passage sur un navire hollandais, l'*Anna Pawlowna* (cap. Spiegelberg) en partance pour l'Égypte. Lorsqu'il arriva à Alexandrie le 20 novembre 1824, il allait se trouver aux prises avec des difficultés qui ne firent que s'aggraver au cours des mois suivants.

Sa première impression en reprenant contact avec les milieux d'affaires égyptiens fut plutôt favorable, malgré les restrictions que la politique arbitraire de monopole du Vice-Roi apportait au libre développement du commerce : „ La ville est pleine de nouveaux établissements : le mien, sur un petit pied, ne va pas mal ” (61). Il eut l'occasion d'approcher Boghos Youssouf qui lui dit que la récolte du coton avait atteint le double de l'année précédente. Au cours des entretiens qu'il eut par la suite avec le Premier Drogman, De Lescluze engage même des négociations en vue d'obtenir du Pacha des privilèges particuliers pour le commerce et la navigation par la mer Rouge vers les Indes, et laissa entendre que la Compagnie pour l'exportation, nouvellement créée aux Pays-Bas, aurait tout avantage à s'intéresser à cette entreprise (62).

(60) Le *Triton* (cap. Th. J. Coellinck) avait quitté Ostende le 8 juin (*Gaz. van Br.*, 9 juin 1824). Il repartit de Constantinople à la fin du mois d'octobre et parvint à Anvers le 26 janvier 1825 avec un chargement de safran, de figues, de raisins secs, de raisins de Corinthe, d'éponges, de serpillières et de vin (*Gaz. van Br.*, 26 et 31 janvier 1826).

(61) Lettre du 27 novembre 1824 à Testa.

(62) Lettre du 31 janvier et du 19 février 1825 à Testa.

D'autre part la *Thérèse* (cap. J. van Groenendaël) qui avait quitté Ostende le 25 septembre 1824 (63), vint le rejoindre à Alexandrie le 28 novembre. Il s'occupa de son chargement de coton (210 balles), de graine de lin, de sucre, de gomme et d'indigo et la fit repartir avec son fils le 22 janvier de l'année suivante (64).

Cependant, dès son arrivée en Egypte, le négociant devait rencontrer un premier contretemps. Son compatriote Kersselaers, se voyant acculé à la faillite, avait quitté subrepticement la place quelques mois plus tôt (vers la fin de mai), laissant la fabrique de tabac entre les mains de ses agents Cosso et Piozin. La présence de l'aventurier fut signalée à Sira et à Miconi; la rumeur publique rapporta même qu'il tâchait de s'y faire une situation en fabriquant de la fausse monnaie. De Lescluze intervint énergiquement auprès de son consul pour que celui-ci mette les scellés sur l'établissement; mais Buccianti, qui avait sans doute des raisons pour ménager les deux agents de Kersselaers, laissa trainer les choses, sous prétexte que la preuve devait préalablement être faite de la faillite et qu'en tout cas il convenait d'attendre que la traite accordée par De Lescluze soit arrivée à échéance. Le négociant ne put que faire protester l'acceptation par Kersselaers des 684 talaris prêtés, et réussit finalement à empêcher que les marchandises qu'il avait vendues à son indélicat compatriote ne lui soient livrées, ce qui eut pour résultat de réduire d'autant sa perte (65).

(63) *Gaz. van Br.*, 27 septembre 1824. La *Thérèse* avait quitté le bassin de Bruges le 7 septembre. D'Ostende elle avait fait une première sortie le 16, mais était rentrée au port, un homme d'équipage s'étant tué (*Gaz. van Br.*, 8, 20 et 22 septembre 1824).

(64) La *Thérèse* n'atteignit Anvers que le 11 juin 1825 (*Gaz. van Br.*, 17 juin 1825), ce qui laisse supposer qu'elle fit plusieurs escales au cours du voyage de retour.

(65) Voir les lettres du 8 mars et du 22 avril 1825 à Testa. D'après cette dernière lettre, Kersselaers aurait fui pour Constantinople et de là pour la Russie.

Mais ce fâcheux épisode n'était encore que bien peu de chose en regard des avanies que De Lescluze allait subir au cours de l'année 1825, qui fut pour lui l'année la plus désastreuse de sa carrière.

Nous avons vu que le négociant s'était mis en société avec Besson et avait engagé dans l'entreprise commune d'importants capitaux.

Revenant de ses illusions initiales, De Lescluze n'avait pas tardé à s'apercevoir que son associé ne méritait pas la confiance qu'il avait mise en lui et ne travaillait que dans son intérêt propre (66). Les relations qui s'étaient déjà refroidies au début de 1825, ne firent que se gêner quand la *Nijverheyd* (67) ramena de Bruges, à la fin de février, Madame Besson et sa fille. De Lescluze apprit en effet que la femme de son associé s'était conduite d'une manière si incorrecte à l'égard des siens qu'on avait dû la prier d'aller loger ailleurs. Il savait d'autre part que Charles Bogaert, qui était intéressé dans l'armement de la *Nijverheyd*, avait été prévenu contre lui par Besson : ce dernier se pose dorénavant en chargé de pouvoir de l'homme d'affaires brugeois.

Dans ces conditions, De Lescluze n'avait qu'un parti à prendre : rompre avec son partenaire. C'est ce qu'il fit. La date de la liquidation fut fixée de commun accord au 1er mars 1825 (68).

(66) Dans une lettre à Testa en date du 31 janvier 1825, De Lescluze décrit Besson comme un homme d'expédients qui cherchait quelque occasion de se créer des ressources et qui désirait, fortune faite, se retirer des affaires.

(67) Partie d'Ostende le 10 janvier 1825 (*Gaz. van Br.*, 12 janvier 1825), avec le capitaine Reinhart à destination d'Égypte. Elle avait quitté Bruges le 13 décembre (*Gaz. van Br.*, 15 décembre 1824) sous le commandement du Capitaine D. Coelinck avec, comme destination indiquée, Constantinople.

(68) A cette occasion, les liquidateurs firent imprimer un avis signé par les deux intéressés, dont un exemplaire figure dans la correspondance de De Lescluze avec Testa (*A.R.A.*, Legatie Turkije, 79, annexe à la lettre du 8 mars 1825).

A partir de cette date, De Lescluze se débattit dans des difficultés de plus en plus grandes, où il fut entraîné, tant par sa propre faute que par les manoeuvres de ses concurrents et de ses ennemis acharnés à sa perte. Entraîné par son goût de la spéculation et croyant trop facilement en sa compétence en affaires, il s'était engagé dans une série d'entreprises aléatoires. Il semble que, tout en utilisant ses propres fonds, il ait aussi engagé parfois des capitaux que lui avaient avancés certains de ses commettants, tels que son concitoyen Bogaert, dont nous venons de faire la connaissance. Son caractère violent et autoritaire l'entraîna à adopter vis-à-vis du vice-consul des Pays-Bas une attitude méfiante pour ne pas dire franchement hostile. Au lieu de prêter l'oreille aux conseils de Buccianti qui était bien au courant de la situation en Egypte et qui était à même de donner un avis sur la valeur morale des négociants européens et levantins qui se disputaient le marché et parmi lesquels on comptait pas mal d'aventuriers, il n'entendait en faire qu'à sa tête : „ Il se croit tout permis et se croit être l'homme parfait en connaissances ”, dira de lui le consul en un moment d'exaspération (69). De son côté, De Lescluze avait la conviction que Buccianti lui cherchait noise en toute chose et essayait de lui extorquer des droits consulaires exorbitants.

Les relations entre les deux hommes s'étaient d'autant plus envenimées que De Lescluze ne cessait de dénigrer Buccianti auprès du chargé d'affaires, voire auprès du ministre. Bien qu'il eut renoncé au bout de peu de temps à intervenir pour que le poste de vice-consul revienne à son fils, qu'il estimait trop jeune et trop inexpérimenté pour tenir tête aux intrigues dont était tissée la vie en

(69) *A.R.A.*, Legatie Turkije 89, lettre du 15 décembre 1824.

Egypte (70), il n'en continuait pas moins à insister auprès de Testa pour que Buccianti soit destitué et remplacé par un titulaire mieux qualifié pour occuper ce poste (71). L'abondant courrier que les deux adversaires échangèrent avec le chargé d'affaires Testa, et ensuite avec l'ambassadeur van Zuylen, est là pour nous faire connaître les moindres péripéties de ce conflit qui à certain moment prit une tournure dramatique (72). Ces lettres nous mettent aussi au courant des complications inextricables dans lesquelles De Lescluze se trouva pris, tant sur le plan des affaires que sur le plan humain.

Nous avons vu que Boghos Youssouf, premier Drogman, avait fait bon accueil aux premières avances de De Lescluze. L'agent commercial du Pacha avait accordé au négociant un crédit équivalant à quelque 7.800 talaris, en lui livrant 250 balles de coton et 100 *ardebs* de graine de lin, contre des lettres de change sur Constantinople, où De Lescluze avait un compte chez Glavany. De ces marchandises, De Lescluze avait chargé immédiatement 210 balles de coton sur la *Thérèse*, ainsi que la graine de lin. Les 40 balles restants devaient être embarquées un peu plus tard sur la *Nijverheyd*, avec un lot de 910 peaux de buffle, pour être expédiées à Bruges, à l'adresse de Ch. Bogaert, en acompte des avances de 684 talaris que ce dernier avait faites à son concitoyen. Rappelons que Bogaert avait donné procuration à Besson pour défendre ses intérêts en Egypte. Profitant de l'absence de son associé, parti pour le Caire à ce moment, De Lescluze disposa des 40 balles de coton revenant à Bogaert et prit l'initiative de les charger sur le brick

(70) A.R.A., Legatie Turkije, 79, Lettre du 20 octobre 1824.

(71) De Lescluze propose à Pierre A. Schutz, qui avait été nommé trésorier du consulat en septembre 1824 et qui apparaît dans tout ce conflit comme un homme pondéré et consciencieux.

(72) A.R.A., Legatie Turkije, 78,80, et 93.

français *l'Espérance*, en partance pour Marseille. Sur ces entrefaites arriva à Boghos Youssouf la nouvelle que la lettre de change sur De Lescluze avait été protestée à Constantinople. Aussitôt le Premier Drogman fit mettre le séquestre sur les 40 balles de coton et engagea des poursuites contre son débiteur. De Lescluze avait aussi négocié avec le Bach-Agha d'Alexandrie l'achat de peaux de buffle et lui avait donné pour solde de cette opération des lettres de change d'un montant de 1448 piastres environ, tirées sur Dutilh, son créancier à Smyrne. Ces lettres furent également protestées (73).

Ces faits, et d'autres semblables, montrent que le négociant avait été conduit, par sa folle audace, à s'engager au delà de ses moyens et faisait la partie belle à ses détracteurs. Loin de reconnaître ses torts, De Lescluze s'en prit à la malhonnêteté de son ancien associé et à l'esprit de vindicte de son consul, qui cependant paraît avoir eu en l'occurrence le droit de son côté.

Dans ces conditions, notre compatriote, au comble du découragement, n'eut plus qu'une idée : liquider ses affaires et quitter au plus tôt ce pays qui ne lui avait ménagé que des déboires.

Il dut encore rester plusieurs mois à Alexandrie pour se défendre contre les réclamations de ses créanciers et contre les accusations parfois exagérées de ses ennemis.

Bien que le tribunal consulaire, constitué pour la circonstance par Buccianti, ait conclu sur tous les points litigieux à la responsabilité pleine et entière du négociant, celui-ci put enfin s'embarquer à la fin du mois

(73) Cette vue d'ensemble des opérations plutôt désastreuses de De Lescluze est empruntée à la lettre adressée par Buccianti à Testa, en date du 13 mai 1825 (*A.R.A.*, Legatie Turkiye, 90).

d'octobre sur le *Triton* (74), convaincu de son bon droit et déclarant hautement que „l'Égypte était le pays le plus abominable sous le rapport de l'intrigue et de la mauvaise foi”.

Le *Triton* était de retour à Ostende le 29 janvier 1826, d'ou il rejoignit le bassin de Bruges le 14 février (75). L'armateur n'avait plus revu sa ville natale et sa famille depuis près de quatre ans (76).

Momentanément c'en était fait des grandioses projets que le codirecteur de la Chambre de Commerce dans le Levant avait conçus pour l'extension de ses affaires en Méditerranée.

Sans doute garda-t-il quelques attaches avec l'Égypte, car en décembre 1825 nous retrouvons de nouveau la *Nijverheyd* à Alexandrie (77). Deux ans plus tard De Lescluze y envoya même encore son fils Jean avec le *Triton* (78). Le brick, après avoir amené à Alexandrie un plein chargement de charbon, revint avec des produits tels que de la gomme, du copal, du vin, de la laine et du coton (79). La *Thérèse*, qui était retournée à son tour en Égypte au début de 1828, devait malencontreusement faire naufrage à la sortie du port d'Alexandrie, sans que

(74) Jusqu'aux derniers jours, Buccianti s'ingénia à causer des ennuis à De Lescluze de manière à retarder son départ; celui-ci put avoir lieu finalement le 23 octobre ou un des jours suivants, grâce à l'intervention du colonel Bolken, capitaine de la frégate *Rupel*, arrivée à Alexandrie vers ce moment (*A.R.A.*, Legatie Turkije, 79, Lettres à van Zuylen en date du 20 et du 22 octobre 1825).

(75) *Gaz. van Br.*, 30 janvier et 15 février 1826.

(76) Il était parti, on s'en souvient, en mai 1822.

(77) Elle rentra à Ostende le 1er février 1826 après une navigation de 58 jours (*Gaz. van Br.*, 6 février 1826).

(78) Le *Triton* (cap. Abr. Cornelissen) partit de Bruges le 5 janvier 1827 et d'Ostende le 22 du même mois (*Gaz. van Br.*, 5 et 26 janvier 1827). Il rentra à Ostende le 22 septembre et à Bruges le 1er octobre (*Gaz. van Br.*, 24 septembre et 1er octobre 1827). Buccianti fait mention de la présence du brick à Alexandrie dans une lettre à van Zuylen, en date du 6 juin 1827 (*A.R.A.*, Legatie Turkije, 90).

l'on eut cependant à déplorer de pertes humaines (80). Tirant la leçon de ses dures expériences, De Lescluze en revint à des opérations moins risquées et mieux proportionnées à ses moyens. Ses bâtiments reprirent l'importation du sel d'Orléans et de Marennes, ou partirent simplement „ à l'aventure ”, comme ils en avaient l'habitude avant l'expédition dans le Levant.

J.-B. De Lescluze pourvoyeur d'antiquités

Les entreprises de De Lescluze, que nous avons essayé d'évoquer, revêtaient un caractère essentiellement commercial et mercantile. Sans doute avaient elles eu comme but affiché d'ouvrir aux navires néerlandais le marché de la mer Méditerranée et de la mer Noire; n'empêche qu'en les conduisant, le directeur de la Chambre de Commerce pour le Levant n'avait jamais perdu de vue son propre bénéfice.

D'après ce qu'on a pu lire dans les pages qui précèdent, les cargaisons que ses bricks ramenaient des Echelles lointaines étaient composées en ordre principal de produits exotiques qui faisaient prime sur les marchés nationaux; mais elles pouvaient comporter occasionnellement des marchandises d'une nature assez différente. En effet, au cours de ses pérégrinations en Grèce et dans le proche Orient, De Lescluze avait eu de temps à autre l'attention attirée par les antiquités qui s'y trouvaient en en grand nombre et dont le goût avait été mis spécialement à la mode en ce premier quart du XIXe siècle par les expéditions de Choiseul-Gouffier en Grèce et par les prospections archéologique auxquelles se livraient les résidents européens d'Egypte; bien entendu, ces antiquités intéressaient notre négociant moins par leur qualité artistique et leur attrait de curiosité qu'en raison de leur

(80) *Gaz. van Br.*, 18 avril 1828.

valeur vénale. C'est sur les activités de De Lescluze comme antiquaire que nous voudrions nous arrêter un peu plus longuement.

Dès sa première croisière en Méditerranée, il avait eu l'occasion, tant au cours de son séjour au Pirée que pendant ses déplacements dans les îles de l'Archipel, d'acquérir des objets de collection. Nous savons qu'il ramena de ce voyage des bas-reliefs provenant de monuments funéraires d'Athènes et d'Eleusis et qu'il les déposa à son retour à Bruges chez son beau-frère Serweytens (81). Il put aussi acquérir par l'intermédiaire de Giuracitch, chancelier du consulat autrichien, une série de vases grecs, dont-il vendit une partie au colonel Rottiers (82) et dont certains aboutirent à l'Université de Gand (83) ainsi qu'au musée d'archéologie de Leyde (84).

(81) *Annales Belges des Sciences, des Lettres et des Arts de Gand*, t. XII, (2e semestre de 1823), p. 370 (mention d'un cippe funéraire, trouvé entre le Pirée et le port Phoron); *Messenger des Sciences et des Arts de Gand*, Année 1823 (9e et 10e livraisons janvier-février 1824), p. 377 (dissertation de L. van Alstein sur *d'Anciens morceaux de sculpture récemment importés de la Grèce en Belgique*, avec la pl. X, dessinée par E. Verbroeckhoven et lithographiée par Kirdorff). Voici la notice qu'inscrivait De Lescluze sous l'exemplaire de la planche du *Messenger* qu'il avait inséré dans son album de souvenirs: „Torse en marbre pentélique, recueilli en 1821, dans les ruines du temple d'Eleusis; cippe funéraire et autre fragment de statue, recueillis au port Pirée d'Athènes et embarqués sur le navire le *Triton*, aussi en 1821, arrivés à Bruges en décembre de la même année, les deux premiers au musée de Leyden et le troisième à Gand, le tout par Jn De Lescluze”.

(82) *Messenger des Sciences et des Arts*, Année 1823, p. 53, où il est dit que certaines de ces antiquités ont été acquises par Jean-Népomucène Rottiers en 1821. Nous avons vu plus haut les contestations qui s'élevèrent entre De Lescluze et Rottiers fils. Dans sa lettre à Reuvsens, en date du 29 juillet 1826, (*Rijksmuseum van Oudheden, Ontvangen brieven*), De Lescluze déclare ce qui suit: „De voorwerpen die t'zijnen tijde aen de Colonel Rottiers overgegaeten hebbe, zijn niet alle tot Zea aen d'Heer Giuracitch gekogt geworden, maer alleenlijk de groote vase, de koperspiegel en de gebrookene talliooren”.

(83) D. CALLIPOLITIS-FEYTMANS, *Collection de vases grecs, étrusques et italiotes à l'Université de Gand*, dans *l'Antiquité Clas-*

Mais au début de l'année 1824, l'envoi par De Lescluze d'une pièce autrement singulière devait faire sensation chez nous.

On a vu que le 1er février de cette année entrait dans le bassin de Bruges le brick la *Nijverheyd*, qui revenait de Smyrne avec un chargement de divers produits exotiques. Quelques jours plus tard (85), les journaux révélaient que, parmi les objets précieux ramenés par le navire, se trouvait également une momie de femme en parfait état, enfermée dans un cercueil décoré de peintures et accompagnée d'une momie de chat. Les curieux affluèrent aussitôt vers la maison de l'armateur, à ce moment en Egypte, pour venir contempler un objet d'une pareille rareté. Au début Me De Lescluze se montra accueillante pour ses concitoyens et se prêta volontiers à faire les honneurs de la momie nouvellement arrivée, exhibant en même temps un beau tapis que son mari lui avait envoyé de Smyrne. Mais au bout de quelques jours, ce fut une telle ruée de gens de toute espèce aux bords de sa maison, que la régence de Bruges dut prendre des mesures de police pour canaliser la foule (86). Aussi se décida-t-elle à transporter ces précieux mais encombrants objets dans une maison inhabitée proche de St. Donat (87), où le public fut admis à

sique, Bruxelles, XXIIe Année (1953), pp. 383-405, avec 12 pls. Me Callipolitis tâche, de débrouiller, pp. 383-384 la provenance exacte de ces vases. Référence communiquée Mell V. Verhoogen.

(84) D'après les renseignements que nous a fournis le Dr. Brunsting, de Leyde.

(85) *Gaz. van Br.*, 2, 4, 9 et 11 février 1824; *Journal de Belgique*, 12 février 1824.

(86) *Archives Communales de Bruges*, Register van uitgegane brieven van de Regeering van Brugge, Correspondentie van 19 Junij 1823 tot den 7 Junij 1824, N° 32.405. Nous devons ces renseignements à M. A. Schouteet, conservateur des archives.

(87) C'est ainsi qu'était désignée à l'époque l'actuelle église de Ste Walburge, servant de cathédrale; voir Ad. Duclos, *Bruges, histoire et souvenirs*, Bruges, 1910, p. 556.

venir examiner la momie moyennant une légère rétribution (88).

On peut juger de l'impression que fit sur le public l'arrivée de cette vénérable antiquité, par les articles que lui consacrèrent dès les premiers jours les journaux de Bruges et des villes voisines. La *Gazette van Brugge* du 13 février en donne une longue et enthousiaste description (89), évoquant dans une savante notice les procédés de momification en usage dans l'ancienne Egypte. A en croire l'auteur, la momie en question avait été préparée suivant la méthode la plus soignée et la plus luxueuse et ne pouvait donc appartenir qu'à une princesse ou à une dame du plus haut rang ! En guise de réclame ou de souvenir, on fit paraître à Bruges une feuille volante avec une lithographie de Noos qui reproduisait la momie et son cercueil sous deux angles différents. La gravure, d'une exécution assez naïve, porte la légende : „ Momie d'Egypte importée à Bruges par le navire l'Industrie de cette ville, appartenant à Ms de L'Escluze et fils (capitaine Coelinck), le 1er février 1824 ” (90).

(88) *Journal de Belgique*, 12 février 1824; *Journal d'Anvers*, 13 février 1824.

(89) La *Gazette van Brugge* ne fait d'ailleurs que reproduire un article déjà paru „ in een onzer dagbladen ” : Nous n'avons pu consulter les autres journaux de Bruges paraissant à cette époque mais nous supposons qu'il s'agit du *Standaard van Vlaenderen* ou de la *Nieuwe Gazette van Brugge*.

(90) L'un des rares exemplaires que nous en connaissons est celui que nous a aimablement communiqué M. Eg. Strubbe, professeur à l'université de Gand, et que l'on trouvera reproduit ici (fig. IV). Sur cet exemplaire, le nom de De Lescluze a été barré au crayon et corrigé en „ Bogaert ”. On a vu que Ch. Bogaert avait renfloué la *Nijverheid* et semble avoir pris une part importante dans les frais de l'expédition. Il est sans doute fait allusion à notre gravure dans le journal de J. K. Verbrugge publié par A. Schouteet, *Gedenkwaardige aenteeckeningen van Jan Karel Verbrugge*, Bruges, 1958 p. 109 : „ In Januari (1824) was alhier aengekomen een momie van Egypten, zooals hier te zien is ”. L'image manque dans le manuscrit du journal de Verbrugge.

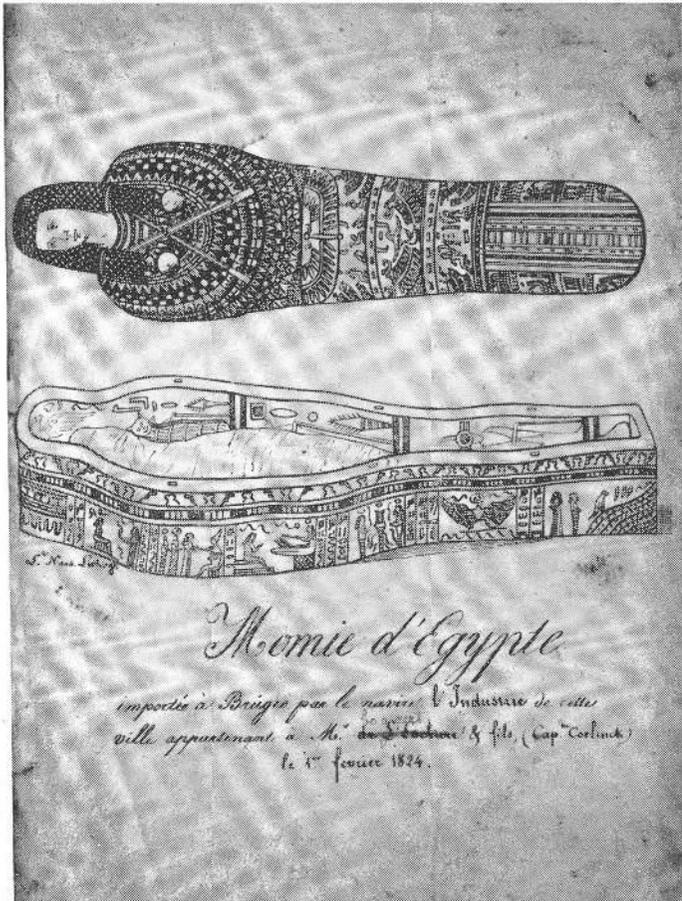


Fig. IV. — Feuille volante publiée à l'occasion de l'arrivée à Bruges de la momie expédiée en 1824 par De Lescluze.

(Photo A. C. L. Bruxelles)



Fig. V. — *La caisse de momie dans son état actuel*

(Photo du musée de Leyde)

La renommée de la momie de Bruges n'avait pas tardé à se répandre dans le pays, de sorte que d'autres villes revendiquèrent la faveur de la recevoir dans leurs murs. Ce fut Gand, centre universitaire et intellectuel de région, qui en obtint la première le dépôt temporaire. La momie fut chargée le 25 février sur la barge qui faisait le service entre les deux villes-soeurs, et alla prendre place dans les locaux de la Société des Beaux-Arts (91). L'exposition s'ouvrit le 3 mars et dut être prolongée jusqu'au 22 du même mois, tant fut grand son succès auprès du public gantois. Pour mettre les curieux à même de tirer profit de leur visite, on fit paraître une notice qui donnait des renseignements encore plus complets que les articles qui avaient déjà paru dans les journaux de Bruges. Cette notice anonyme, intitulée *Momie d'Égypte exposée au salon de la société des Beaux-Arts de Gand* (92), était en vente à l'entrée de la salle d'exposition.

De leur côté, des revues aussi sérieuses que les *Annales Belges des Sciences des Lettres et des Arts* (93) et le *Messenger des Sciences et des Arts* (94), cette dernière à sa première année d'existence, lui consacrèrent de longs articles, aussi élogieux pour la pièce elle-même que pour l'armateur De Lescluze „qui, dans ses courses commerciales, n'explore pas seulement le sol dans l'intérêt de

(91) *Journal de la Belgique*, 26 et 28 février et 3 mars 1824; P. Claeys, *Mémorial de la ville de Gand*, Gand 1902, p. 438. Ce local, situé rue du Béliet et rue du Luxembourg était nommé *In den Prins*.

(92) Brochure in 8°, 4 ff. avec 1 planche lithographiée par Kirdorff. D'après le *Journal de la Belgique* du 6 mars 1824, le dessin en aurait été fait par M. Steyaert, fils. Voir F. Vanderhaegen, *Bibliographie gantoise*, t. IV, Gand, 1862, p. 308, (7180).

(93) T. XII (2e semestre 1823), pp. 365-372. *Notice sur la momie d'Égypte, exposée au salon de la Société royale des Beaux-Arts, à Gand*, par Aug. Voisin, élève à l'Université de Gand).

(94) Année 1823 (9e-10e livraison, janvier-février 1824) : pp. 412-414 : *Momie d'Égypte*, texte servant de commentaire à la pl. XI, qui reproduit la lithographie de Kirdorff.

l'industrie, mais aussi dans celui des arts". Un panégyrique plus dithyrambique encore parut dans le *Journal d'Anvers et de la Province* du 20 mars (95) : après avoir fait ressortir l'intérêt exceptionnel de la momie, le journal parle de son inventeur qu'il se complait à ranger „ parmi les personnes qui font un noble usage de leur fortune et qui savent allier les calculs et les chances du commerce aux investigations scientifiques ”.

Même chez nos voisins du Nord, l'évènement ne passa pas inaperçu, car, à l'occasion de l'arrivée de la momie aux Pays-Bas, la revue *Vaderlandsche Oefeningen* d'Amsterdam donna un article circonstancié sur les méthodes de momification des anciens Egyptiens, en s'étendant particulièrement sur les deux momies rapportées récemment à Paris par l'explorateur Cailliaud et sur celle qui venait d'arriver aux Pays-Bas (96).

En envoyant cette pièce de collection dans son pays, De Lesluze avait stipulé qu'il laissait au ministre de l'Instruction Publique Falck la faculté d'en disposer comme bon lui semblerait. Il fut d'abord question de l'attribuer à l'université de Gand, où elle figurerait avec honneur dans le cabinet d'histoire naturelle; mais toute chose bien considérée, le ministre estima qu'elle serait mieux à sa place dans le *Koninklijke Kabinet van Zeldzaamheden* de La Haye. La momie fut donc soigneusement emballée par les soins du secrétaire de la Société de Beaux-Arts, Liévin De Bast, et expédiée le 29 mars à

(95) *Variétés* : Sur une momie d'Egypte apportée dans les Pays-Bas par M. De Lesluze de Bruges.

(96) *Vaderlandsche Letteroefeningen of Tijdschrift van Kunst en Wetenschappen benevens Mengelwerk tot Fraaye Letteren Kunst en Wetenschappen betrekkelijk*, Amsterdam, tweede stuk voor 1824, pp. 266-274 (*Verslag der opening van twee Egyptische mumiën, toebehoorende aan den Heer Cailliaud; nevens eenig berigt van die welke zeer onlangs te Gent is ten toon gesteld*). Cet article, directement inspiré des notices parues à Gand, est accompagné également de la gravure de Kirdorff.

l'adresse du Département de l'Instruction publique à La Haye (97).

Pendant ce temps le jeune et diligent conservateur du *Rijksmuseum van Oudheden* de Leyde, le Dr. C. J. Reuvens, ayant eu vent de l'initiative du ministre (98), écrivait au secrétaire-général du Département, van Ewyck, pour lui faire observer qu'une momie, étant avant tout une antiquité, il convenait en toute logique qu'elle soit attribuée au musée dont il avait la charge. Le roi acquiesça sans peine à la requête du conservateur et celui-ci n'eut plus qu'à s'entendre avec le secrétaire-général sur les modalités du transfert (99). La momie débarqua à Leyde le 11 mai 1824, où Reuvens en prit possession.

D'accord avec son chef hiérarchique, l'archéologue décida de faire autopsier la momie suivant toutes les règles de l'art, obtenant même la collaboration des Drs. G. Sandifort, professeur de chirurgie à l'université de Leyde, et J. G. S. van Breda, professeur de sciences naturelles à l'université de Gand (100). La séance, préparée avec le plus grand soin, eut lieu au début de juin : nous en connaissons le détail par le rapport circonstancié qu'en donna le Dr. van Breda : ce rapport fut publié avec les observations complémentaires de

(97) Lettre du Gouverneur de la Flandre Orientale à De Bast, en date du 27 mars 1824 (Bibliothèque de l'Université de Gand, G 5615, 1).

(98) Par le *Nederlandsche Staatscourant* du 10 mars 1824. Voir la lettre de Reuvens à van Ewyck, du 12 mars 1824 (*Rijksmuseum van Oudheden*, Verzonden brieven).

(99) *Rijksmuseum van Oudheden*, Verzonden brieven, lettre de Reuvens du 12 mars 1824; Ontvangen brieven, lettre de van Ewyck, du 1er mai 1824.

(100) *Ibidem*, Verzonden brieven, lettre de Reuvens du 26 mars 1824.

Reuvens dans l'*Algemeen Konst en Letterbode voor het jaar 1824* (101).

Si l'on veut comprendre l'engouement qui, en cette année 1824, s'empara de nos aïeux pour une momie que n'avait, à vrai dire, rien de très spécial, sinon qu'elle était complète et bien conservée, on doit se représenter qu'à ce moment tout ce qui concernait l'ancienne Egypte jouissait de la cote d'amour et que le secret de l'écriture hiéroglyphique venait d'être dévoilé par Champollion. Les autopsies de momies étaient particulièrement à la mode : nous avons vu que quelques années plus tôt, on avait pratiqué à Paris, avec un cérémonial qui annonçait déjà celui observé à Leyde, „ l'ouverture ” de deux momies ramenées par Cailliaud (102). Ces opérations avaient pour but de reconnaître les procédés dont s'étaient servis les anciens Egyptiens pour conserver les corps de leurs défunts, et de contrôler ainsi la véracité des témoignages qu'avaient laissés à ce sujet les auteurs classiques.

(101) Eerste deel, n° 36, Haarlem, 27 août, pp. 131-136 (*Voorloopig verslag van de opening van een Egyptische mumie door de Hoog-leraren Reuvens, Sandifort en van Breda*). Le *Naschrift* de Reuvens occupe les pp. 136-137. La bibliothèque de l'Université de Gand possède le manuscrit autographe du rapport de van Breda, daté du 3 août 1824 (G 5615, 3). Dans une lettre que van Breda adressait vers la même date à Reuvens, il s'excusait du retard qu'il avait mis à rédiger son rapport, ayant dû entreprendre une excursion géologique dans les Provinces du Sud. Il engageait son collègue à ajouter à ce rapport des observations d'ordre archéologique (*Rijksmuseum van Oudheden, Ontvangen brieven, lettre non datée, reçue le 14 août 1824*). De Bast donna presque simultanément une version française du rapport de van Breda dans le *Messenger des Sciences et des Arts* de Gand, Année 1824 (livraison d'août), pp. 145-151, sous le titre : *Momie d'Egypte ouverte à Leyde par MM. Reuvens et Sandifort, professeurs à l'université de cette ville, et M. van Breda, professeur à l'université de Gand*.

(102) Th. J. Pettigrew, *A History of Egyptian Mummies and an Account of the Worship and Embalming of the Sacred Animals by the Egyptians*, Londres, 1834, donne un aperçu des autopsies de momies qui avaient été faites depuis le XVIII^e siècle. Il ne mentionne pas celle qui nous intéresse ici. Le nom de De Lescluze n'apparaît dans cet ouvrage, cependant bien documenté, qu'à propos des papyrus que le négociant vendit au musée de Leyde en 1826 (p. 149).

Par une triste ironie du sort, la „momie de Bruges” après avoir connu des jours de gloire, tomba dans l'oubli le plus complet et fut éclipsée par d'autres momies plus intéressantes qui ne tardèrent pas à enrichir les collections égyptiennes du musée de Leyde; celui-ci, on le sait, est l'un des mieux pourvus à cet égard. Actuellement les débris de cette pauvre dépouille humaine, privés de leurs linceuls, sont conservés au cabinet d'anatomie de l'Université. Le cercueil lui-même, dont les peintures avaient suscité l'admiration de nos ancêtres, n'attire plus guères l'attention. Reuvens déjà avait fait l'observation que ce cercueil n'était nullement destiné à la momie de femme qu'on y avait introduite à une époque récente, en même temps qu'une momie de chat, mais avait appartenu à quelque autre momie. La décoration qui couvre les parois intérieures et extérieures de la caisse et du couvercle est des plus ordinaires et ne contient que des scènes mythologiques stéréotypées. Le style en est banal et dénote un travail plutôt négligé. (103). Si encore les inscriptions fournissaient le nom et titres de celle qui s'était fait préparer ce cercueil : mais en l'occurrence il s'agit d'un cercueil anonyme d'une fabrication que l'on peut qualifier d'industrielle. Aussi comprendra-t-on que cette pièce ait été reléguée depuis longtemps dans les réserves du Rijksmuseum, où elle voisine avec des dizaines d'autres cercueils, souvent plus remarquables (104), qui ont au moins le mérite de porter le nom de leur propriétaire.

(103) C. Leemans, *Description raisonnée des monumens égyptiens du musée d'antiquités des Pays-Bas à Leyde*, 1840, pp. 186-188 (M 67).

(104) Le Dr. B.-H. Stricker, conservateur adjoint du département égyptien du Rijksmuseum van Oudheden a bien voulu examiner la décoration de ce cercueil et nous procurer des photographies qui représentent celui-ci sous les mêmes angles que les gravures publiées en 1824. On trouvera en annexe le texte de la notice qu'il a rédigée à notre demande.

La fantaisie qui avait poussé De Lescluze à acheter cette momie dans le Levant avait montré à Reuvens le parti qu'il pourrait tirer de la présence en Egypte d'un négociant de sa nation pour obtenir d'autres antiquités et pour développer ainsi la section pharaonique de son musée encore assez pauvre à ce moment. Pour enrichir la section classique du Rijksmuseum, le conservateur avait déjà recouru aux bons offices de certains "nationaux", tels le major Humbert et le colonel Rottiers. Non seulement il avait racheté à ce dernier un grand nombre d'antiquités recueillies en Anatolie, en Grèce et en Italie; mais, appuyé par le ministre Falck, qui se montrait en toute circonstance un protecteur éclairé des arts, il était sur le point de confier au colonel Rottiers une mission archéologique dans la mer Egée (105), en même temps qu'il chargeait le major Humbert de prospecter le marché des antiquités aussi bien en Italie qu'en Afrique du Nord (106).

Dès le mois de juillet 1824, Reuvens avait dressé une liste de *desiderata* qu'il comptait envoyer à De Lescluze après l'avoir soumise au secrétaire général van Ewyck. Cette liste, rédigée en français, énumérait d'une manière systématique, les catégories d'objets qui pourraient

(105) Le colonel Rottiers a présenté une relation légèrement romancée de cette expédition dans son ouvrage *Description des monumens de Rhodes, dédié à S.M. le Roi des Pays-Bas*, Bruxelles, 1828 (avec un volume de planches). En frontispice on trouve un portrait lithographié de l'auteur d'après le tableau de Sir Th. Lawrence. Grâce aux renseignements fournis par les archives du musée de Leyde, le Dr. Brunsting a pu reconstituer d'une manière plus exacte les faits et gestes du colonel Rottiers. Reuvens n'eut pas lieu de se féliciter du résultat de la mission et rompit les relations avec le colonel-archéologue.

(106) Sur le major Jean-Emile Humbert, voir P.-C. Molhuysen - Fr.-K.-H. Kossmann, *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, Xe Deel, Leyde, 1937, col. 393-395.

constituer le noyau d'une collection idéale (107). A cette liste était jointe une série de recommandations qui font apparaître l'esprit méthodique, mais aussi un peu méfiant, du savant néerlandais : il ne désire pas de monuments en grès, cette pierre étant friable et risquant de se décomposer sous nos climats; il souhaite que les pièces soient entières et non restaurées; enfin il exprime le voeu que De Lescluze entreprenne des „ explorations „ à Thèbes, en ayant soin de noter le lieu où chaque objet avait été découvert. Quand van Ewyck demanda au conservateur quelle somme globale il fallait prévoir au budget pour réaliser ces projets, ce dernier répondit que le plus sage serait de laisser De Lescluze collecter les pièces à ses risques et périls en Egypte, et de les lui racheter à son retour suivant leur valeur intrinsèque (108).

Ces propositions furent-elles communiquées à De Lescluze qui, rappelons-le, se trouvait alors en Egypte ? Nous ne pouvons l'assurer. Ce que nous savons, c'est que le négociant, voyant le profit que d'autres Européens tiraient du commerce des antiquités égyptiennes, avait été au devant des voeux exprimés par Reuvens.

En effet, dès le 8 avril 1824, il avait conclu, solidairement avec Besson, du temps où leur raison sociale existait encore, une convention de société avec les sieurs François Barthou et Clairambault (109), pour

(107) Voici les catégories d'objets qui y sont mentionnées : 1. Momies; 2. Papyrus; 3. Sarcophages; 4. Petites caisses de bois peintes; 5. Stèles; 6-7. Momies d'ibis et d'autres animaux; 8. Ustensiles et figurines; 9-10. Statues humaines et sphinx; 11. Inscriptions grecques; 12. Scarabées; 13. Médailles; 14. Echantillons de marbres et d'autres pierres. (*Rijksmuseum van Oudheden*, Verzonden brieven, lettre de Reuvens à van Ewijck, du 22 juillet 1824).

(108) *Rijksmuseum van Oudheden*, Ontvangen brieven (Lettre de van Ewyck à Reuvens, du 11 août 1824); Verzonden brieven (Réponse de Reuvens, du 21 août 1824).

(109) Clairambault fut attaché au consulat de France, sous Drovetti et ensuite sous Mimaut. Ida de Saint-Elme (dans *La*

acheter la riche collection d'antiquités que possédait ledit Barthou, „ telle qu'elle a été vue, visitée et reconnue par M. Drovetti, consul-général de France ”, pour le prix de 2.000 talaris, équivalant à 28.000 piastres arabes, chacun des contractants intervenant pour un tiers de cette somme (110).

Un article spécial (§ 5) stipulait que „ la maison De Lescluze-Besson serait seule chargée d'expédier pour l'Europe la collection précitée pour en tirer le parti le plus convenable ”.

Un autre article (§ 9) à première vue assez anodin, mais qui devait se révéler lourd en conséquences, prévoyait que „ s'il arrivait que cette collection ne pourrait se placer en Europe au gré des associés, MM. J. De Lescluze et Besson s'engageaient à la faire transporter à leurs frais ici (c.à.d. à Alexandrie) gratis sur un de leurs bâtiments ”.

Une dernière disposition (§ 9) désignait le consul-général de France Drovetti comme arbitre en cas de „ difficulté ” entre les associés.

Tout alla bien jusqu'à la fin de l'année : les antiquités emballées dans onze caisses et embarquées sur le *Petit Auguste* (cap. Cornelissen), furent expédiées à l'adresse de la maison P. De Lescluze et fils, à Bruges.

Contemporaine en Egypte, pour faire suite aux Souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la République, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration, Stuttgart, 1831 (Collection portative d'oeuvres choisies de la littérature française, publiée par Mozin et Courtin), t. I, p. 267) laisse entendre que ce personnage prêtait à certaines critiques quand elle signale „ M. Clairambault, dont on disait beaucoup de mal et quelque bien ”.

(110) Le texte de la convention du 8 avril 1824 et l'attestation du 10 décembre de la même année se trouvent reproduits dans les pièces accompagnant le dossier du procès dont il sera question plus loin (A.R.A., Legatie Turkije, 90).

Dans un nouvel acte dressé le 10 décembre, De Lescluze et Besson attestaient le départ du brick et signalaient que son chargement d'antiquités avait été assuré par les deux associés pour la somme de 5.220 talaris.

Mais cette affaire, qui semblait si bien emmanchée et qui paraissait devoir se poursuivre au plus grand bénéfice de tous les intéressés, ne tarda pas à prendre une tournure des plus fâcheuses.

Déjà au moment de l'embarquement, De Lescluze, qui décidément était destiné à ne pas s'entendre avec Buccianti, se récria lorsque le consul prétendit prélever un droit consulaire de 2 % sur le prix déclaré de 7.500 piastres. Envers et contre les prétentions de ce dernier, le négociant soutint que les objets de curiosité ou de caractère scientifique n'étaient compris dans le tarif d'aucune nation et alla jusqu'à accuser Buccianti d'abus de pouvoir. Les démêlés se prolongèrent longtemps et Testa dut intervenir pour aplanir le différend en donnant raison au consul (111).

Ces contestations d'ordre fiscal allaient se compliquer d'un conflit plus grave qui s'éleva en 1825 entre De Lescluze et Barthou, conflit qui devait les engager tous deux dans un pénible procès.

On a vu qu'un article de la convention (§ 8) prévoyait que, si la collection ne pouvait se placer en Europe au gré des associés, la maison De Lescluze et Besson s'engageait à la faire revenir en Egypte.

Le négociant François Barthou, Français de naissance, mais ayant adopté la nationalité américaine, et se trouvant ainsi sous la protection du consulat d'Autriche,

(111) *A.R.A.*, Legatie Turkije, 90 (Lettres de Buccianti à Testa de décembre 1824 à mai 1825); 80 (Lettres de De Lescluze à Testa pour la même période).

(113) Dans une lettre que De Lescluze adressa à Barthou le 20 mai 1825 (*A.R.A.* Legatie Turkije, 90, copie de documents relatifs au procès), il lui signale qu'il a reçu une offre de 13.500 francs. Au

était le principal associé dans l'affaire. Non seulement il avait réuni la collection, mais un an après que l'association eut été constituée entre lui, la maison De Lescluze-Besson et Clairambault, ce dernier lui céda sa part (27 avril 1825), de sorte que Barthou se trouvait à la tête des deux tiers de l'avoir. Inquiété sans doute par la tournure défavorable que prenaient les affaires de De Lescluze, dont le crédit était fort compromis et dont les lettres de change étaient protestées — c'était le moment où l'association De Lescluze-Besson avait été dissoute —, Barthou introduisit le 29 avril devant le consul d'Autriche Cavaco une requête tendant à obliger De Lescluze (comme liquidateur de la maison De Lescluze-Besson) à faire revenir de Bruges, sur un de ses navires, l'ensemble de la collection, au cas où celle-ci n'aurait pas encore trouvé acquéreur à un prix convenable. La requête fut signifiée aussi bien à l'intéressé qu'au consul des Pays-Bas et, à partir de ce jour, se succédèrent de longues contestations où les passions semblent avoir joué un rôle presque aussi grand que les règles du droit. De Lescluze eut beau faire valoir qu'une marchandise telle que les antiquités ne pouvaient se vendre aussi rapidement que d'autres produits commerciaux (113), que d'ailleurs l'acte d'association laissait entendre que toutes les négociations en vue de la vente proprement dite de la collection étaient du ressort exclusif de la maison de commerce P. De Lescluze et fils à Bruges, où les intérêts de Barthou étaient entre les mains de son chargé de pouvoir, Charles Bogaert (114); Barthou ne voulut pas en-

bas de la copie, De Lescluze note que Barthou ne lui a jamais répondu.

(114) Signalons que le 7 juillet 1825, le même tribunal consulaire devait rendre en faveur de Bogaert un jugement condamnant De Lescluze à payer entre les mains de Besson, qui représentait les intérêts de son correspondant brugeois en Egypte, le montant des 910 peaux de buffle dont il a été question plus haut. Bogaert accusait son concitoyen d'avoir vendu, ou tout au moins hypothéqué, son bien. De Lescluze interjeta également appel de cette sentence.

tendre raison et décida de poursuivre De Lescluze en justice. Buccianti, dont l'affaire relevait, constitua un tribunal consulaire dont les assesseurs désignés par lui étaient les deux „nationaux” Isaac Kuin et Louis Beghein (115), et rendit le 20 juin 1825 un jugement en due forme, accompagné de nombreux attendus et considérants, par lequel il était fait droit aux exigences de Barthou : De Lescluze était donc requis de donner des ordres à la maison P. De Lescluze et fils pour le renvoi immédiat de la collection d'antiquités. Le négociant, on pouvait s'y attendre, ne se déclara pas battu et, en même temps qu'il faisait les plus expresses réserves sur la régularité de la procédure — Buccianti avait déclaré la sentence *exécutoire*, nonobstant appel, — et sur l'impartialité du juge, il fit opposition à l'exécution du jugement et interjeta appel devant les instances supérieures, en d'autres termes devant le chargé d'affaires à Constantinople (30 juin 1825). Comme le consul prétendait que l'appel n'était recevable qu'à condition que les deux parties versent au préalable une caution solvable pour répondre en faveur de la partie adverse de tous les frais qui pourraient résulter des conséquences de l'appel, De Lescluze s'emporta de plus belle, refusant de passer par les exigences du consul et allant jusqu'à l'accuser de déni de justice. Les palabres auraient encore pu se prolonger longtemps, entraînant de nouveaux frais de procédure, si les deux parties n'étaient venues finalement à composition. De guerre lasse, les intéressés se résignèrent en effet à conclure, en date du 16 juillet 1825, un accord, en vertu duquel Barthou céda sa part des deux tiers de la collection à De Lescluze pour la somme de 8.000 francs, paya-

(115) D'après les listes que fournissait annuellement Buccianti (*A.R.A., Legatie Turkije, 92*) les ressortissants néerlandais ayant leur résidence en Egypte étaient au nombre de six. Notons que plusieurs d'entre eux n'étaient pas à proprement parler des nationaux, mais se mettaient sous la protection du vice-consul des Pays-Bas.

ble à Paris; celui-ci prit cependant la précaution de spécifier que la cession ne serait définitive qu'au moment où la traite de Barthon aurait été acceptée et payée.

Ainsi se terminait la première phase d'une opération qui devait encore entraîner pour De Lescluze de nouveaux tracasseries après son retour aux Pays-Bas.

Dès la fin de janvier 1825, le *Petit Auguste* était rentré au pays, un jour après le *Triton*, avec son précieux chargement (116). Sans doute De Lescluze avait-il envoyé ces bricks, ainsi que la *Thérèse*, qui ne devait revenir que le 11 juin (117) à Anvers plutôt qu'à Bruges, par suite de certains arrangements qu'il avait pris au sujet de leur cargaison avec plusieurs bailleurs de fonds de la métropole. Toujours est-il qu'à leur arrivée, les trois navires furent mis à la consignation du négociant Norbert-L.-J. De Wael (118) que nous trouverons directement associé à l'écoulement des produits rapportés d'Égypte et en particulier à la vente des antiquités.

(116) Le *Triton* était arrivé le 26 janvier, venant de Smyrne avec 30 caisses de safran, 556 boîtes et 108 caisses de figues, 1260 boîtes, 408 caisses et 114 barils de raisins rouges, 413 barils de raisins noirs, 21 barils de corinthes, 8 balles d'éponges, 4 balles de carpettes, 1 baril de vin (*Antwerpsche Gazette*, 27 janvier 1825; *Journal d'Anvers*, 28 janvier 1825). Le *Petit Auguste*, venant d'Alexandrie, ramenait, outre les antiquités égyptiennes dont il sera question, 10 balles de coton, 4 caisses de nacre de perle, 1 caisse de gomme arabique, 1 balle de maroquin, 1 partie de pierres émerils, 27.000 kgs de sel natron (*Antwerpsche Gazette*, 29 janvier 1825). Ces marchandises devaient être vendues en vente publique dans les magasins de De Wael, „op de Oude-Leeuwe Ruy”, le 10 février 1825.

(117) La *Thérèse*, ayant à son bord Jean De Lescluze, ramenait d'Alexandrie, outre une caisse d'antiquités, 50 barils de sucre brut, 208 balles de coton en laine, 1 caisse de salpêtre, 5 balles de gomme, 20 tonnes de graine de lin et une caisse d'indigo (*Antwerpsche Gazette*, 14 juin 1825).

(118) Norbert - Joseph - Louis De Wael appartenait à une ancienne famille d'Anvers. Il avait obtenu reconnaissance de noblesse en 1822; voir Bon de Ryckman de Betz *Amorial général de la noblesse belge, Liège*, 1941, p. 469. C'est la même famille qui fournit plus tard le bourgmestre De Wael dont une artère importante d'Anvers porte le nom.

La collection d'antiquités, constitué essentiellement par le chargement du *Petit Auguste* (119), fut entreposée chez M. Craemers fils, rue de Laine, n° 940, où les curieux et les amateurs furent admis à la visiter, moyennant l'autorisation de N. De Wael. Comme bien on le pense, cet arrivage ne passa pas inaperçu. Dès le début de février, le *Journal d'Anvers* rendait compte fort en détail du contenu de la collection et en faisait ressortir l'intérêt exceptionnel (120). L'article faisait une mention particulière de trois momies et de leurs cercueils couverts d'hiéroglyphes „dont l'alphabet commence à être connu”, de rouleaux de papyrus „qui, suivant l'interprétation récente de Champollion, doivent être des rituels funéraires”, une statue assise qui tient un groupe „représentant Isis et Anubis”, un magnifique sarcophage en granit avec son couvercle, „orné de figures hiéroglyphiques sculptées en creux”, des scarabées et d'autres amulettes, des bronzes, et enfin des médailles en or, en argent et en bronze d'époque grecque et romain-

(119) D'après les lettres écrites par De Lescluze père à Reuvens après la vente du 5 juillet 1826, les antiquités ramenées par la *Thérèse*, forment un lot distinct („la petite collection”) qui appartient en propre à De Lescluze fils. D'autre part les documents appartenant au dossier de l'affaire Barthou - De Lescluze, font plusieurs fois allusion à une collection d'antiquités, distincte de la collection principale, que la maison De Lescluze - Besson aurait achetée à Barthou pour l'expédier à Kiel via Amsterdam (voir e.a. la décharge de Barthou à De Lescluze - Besson en date du 26 mars 1825). Serait-ce la „tweede verzameling van den Heer De Lescluze mij vóór enigen tijd aangekondigd door den Heer Boie van Hamburg”, dont Reuvens fait mention dans sa lettre à van Ewyck en date du 13 juin 1826 (*Rijksmuseum van Oudheden, Verzonden brieven*), et qui aboutit chez un M. van den Bogaerde à Bruges? Ce prétendu van den Bogaerde est vraisemblablement le même que Charles Bogaert, le chargé de pouvoir de Barthou à Bruges. En 1829, Reuvens engagea des pourparlers avec celui-ci pour l'acquisition de cette collection, pourparlers qui n'aboutirent d'ailleurs pas (Dr. W. D. van Wijngaarden, *Het eeuwfeest der egyptische verzameling te Leyden*, dans *Vragen van den Dag* (Redactie: Dr. H. Blink en J. G. Blink), 42 (octobre 1928) p. 5 du tirage à part). Nous n'avons pu découvrir ce que cette collection était devenue dans la suite.

(120) *Journal d'Anvers*, 12 et 13 février 1825.

ne. „Il est facile de voir par cette courte nomenclature”, ajoute l’auteur anonyme de cet article, qui sent un peu la réclame, „l’importance d’une collection qui a été formée aux sources mêmes et qu’on peut regarder comme précieuse, non seulement sous le rapport de la rareté et de la curiosité, mais aussi sous celui de l’histoire et des usages égyptiens. Cette collection mérite l’attention des savants : elle serait très-bien placée dans une de nos universités”. Notons encore cette remarque finale : „ Il est probable que la munificence éclairée du Gouvernement en enrichira le pays en la conservant intégralement et telle que le propriétaire se propose de la vendre ”.

Le secrétaire-général van Ewyck, mis au courant de la belle occasion qui se présentait, écrivit le 23 février 1825 à Reuvens (121) pour le prier d’aller examiner la collection à Anvers et d’exprimer à son retour son avis sur l’opportunité de l’acquisition de celle-ci. Il lui recommandait d’agir avec la plus grande discrétion, sans faire connaître la mission d’information dont il était chargé, et lui suggérait de s’adresser au peintre M.-J. van Brée, bien en cour auprès du ministre Falck, et qui ne manquerait pas de lui fournir toute facilité auprès des détenteurs de la collection (122).

Au début de mars Reuvens partit pour Anvers *incognito*, muni d’un catalogue manuscrit qu’avait dressé van Brée. Il obtint l’autorisation de voir la collection; mais, pour passer inaperçu, il ne prit aucune note durant sa visite et ne mit ses impressions par écrit qu’après avoir quitté la salle d’exposition. Le rapport qu’il envoya à van Ewyck à son retour à Leyde fut des plus enthousi-

(121) *Rijksmuseum van Oudheden*, Ontvangen brieven. A cette lettre est jointe la *liste des principales pièces*.

(122) Sur Matthieu-Ignace Van Brée, voir la notice de A. Siret dans *Biographie nationale de Belgique*, t. II Bruxelles, 1868, cols. 929-937.

astes (123). Tout en reconnaissant que la collection De Lescluze ne pouvait être mise sur le même pied que certaines grandes collections étrangères récemment constituées, comme celle de Drovetti à Turin, celle de von Minutoli à Berlin et celle de Belzoni à Londres, elle supportait avantagement la comparaison avec les collections Rüppel à Frankfort et von Seetzen à Gotha, dépassant même en importance celle de Thédénat-Duvent, vendue à Paris en 1822 (124). Tout au plus le méfiant archéologue avait-il cru pouvoir déceler quelques pièces suspectes ou fortement restaurées. Pour l'ensemble de la collection, il faisait une estimation de 15.000 à 20.000 florins (123), mais se refusait à admettre une valeur supérieure à 25.000 florins. Il considérait comme exorbitantes les prétentions des vendeurs qui auraient voulu obtenir de 40.000 à 60.000 florins. Van Ewyck se rallia à la manière de voir de Reuvens et promit de faire son possible pour obtenir le crédit nécessaire (126).

Ayant pris connaissance de ce rapport, le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction Publique crut utile de signaler au Roi l'occasion qui s'offrait d'enrichir les musées nationaux; mais le Roi chargea son secrétaire d'Etat de répondre que pour le moment les ressources étaient insuffisantes pour envisager une pareille dépense, bien que l'affaire méritât d'être suivie attentivement (127).

(123) *Rijksmuseum van Oudheden*, Verzonden brieven, lettre du 13 mars 1825.

(124) *Le Messager des Sciences et des Arts*, Année 1826, p. 78 la mettra même au-dessus de la collection Vivant Denon, dont la vente avait précédé de peu celle de la collection De Lescluze.

(125) Cette estimation n'était pas si éloignée de l'offre de 13.500 fr. que De Lescluze prétendait lui avoir été faite à peu près au même moment (voir plus haut).

(126) *Rijksmuseum van Oudheden*, Ontvangen brieven, lettre de van Ewyck en date du 19 mars 1825.

(127) La documentation relative à ces premières tractations est réunie dans *A.R.A.*, *Algemeene Staatssecretarie*, 5686. Les fonctions de ministre de l'Intérieur étaient assumées depuis le 18 juin 1825 par P. van Gobbelschroy, qui succédait au chevalier P. de Coninck.

En effet, la question allait être ramenée sur le tapis au mois de juillet 1825 par l'initiative que prit Me De Lescluze-Serweytens d'envoyer une requête au Roi, dans laquelle elle représentait humblement la situation difficile où se débattait la maison P. De Lescluze. Elle se demantait si le Gouvernement ne consentirait pas à lui venir en aide en rachetant l'ensemble des antiquités pour 24.000 florins, somme pour laquelle la collection avait été hypothéquée.

Lorsque cette requête fut soumise au ministre, son secrétaire-général van Ewyck imagina une solution ingénieuse qui permettrait à l'Etat d'entrer en possession de la collection sans qu'il n'en résultât aucune charge pour le budget. Comme il croyait savoir que De Lescluze avait de grands arriérés d'impôts et était momentanément insolvable, il proposa un arrangement suivant lequel l'armateur verrait ses obligations envers le fisc diminuées d'un montant de 17.500 florins, moyennant la cession de sa collection. Cette solution, qui rencontra l'approbation du Roi et fut admise par l'administration du fix, semblait devoir concilier tous les intérêts. Mais, lorsque Me De Lescluze fut pressentie, elle fit observer que, même si elle pouvait accepter l'arrangement proposé pour une partie du montant, elle tenait à être payée en espèces à concurrence de 15.000 florins, cette somme étant exigée pour la levée de l'hypothèque grevant la collection.

Ces conditions ayant été considérées comme inacceptables par le ministre, le Roi chargea son secrétaire de notifier à l'intéressé que sa requête ne pouvait être prise en considération.

On a vu que De Lescluze était rentré à Bruges en février 1826. Sans doute s'occupait-il activement, d'accord avec De Wael, de la vente de la collection. Il résulte de la suite des événements que ses détenteurs, désireux de réaliser sans tarder ces antiquités qui leur étaient à charge, décidèrent de procéder à la vente publique. Le

24 juin 1826 et les jours suivants paraissait dans les journaux l'annonce de la *Vente d'une belle et riche collection d'antiquités égyptiennes à Anvers* (128). Cet avis était libellé dans les termes suivants : „ Le Directeur de ventes D. De Raadt exposera en vente publique, par ordre de Monsieur Norbert Louis J. De Wael, chez Monsieur Peeters, café de l'Empereur, place de Meir à Anvers, le 5 juillet prochain, à 10 heures du matin : Une riche et belle collection d'Antiquités, consistant en monuments funéraires et autres statues, vases, momies, papyrus, talismans, amulettes, médailles et une foule d'autres objets qui sont amplement détaillés dans les Catalogues que les amateurs peuvent se procurer au bureau de Mr. Norbert Louis J. De Wael, négociant à Anvers, ainsi que la carte pour l'inspection dudit cabinet, qui se trouve déposé chez Mr. François Craemers fils, rue aux Laines, N° 940 ”.

Comme le signale cet avis, on publia un catalogue assez détaillé, sous le titre : *Catalogue d'une collection d'antiquités égyptiennes dont la vente se fera à Anvers, le 5 juillet 1826* (129). Le texte en est rédigé avec

(128) *Journal d'Anvers*, 24, 27 et 30 juin 1826. Voir sur l'acquisition de la collection par le musée de Leyde, outre l'article de W. D. van Wijngaarden déjà cité, les contributions suivantes du même auteur : *Van Heurnius tot Boeser, drie eeuwen egyptologie in Nederland (1620-1935)* (Mededelingen en verhandelingen van „Ex Oriente Lux”, N° 2), Leyde, 1935; *Reuverts overlijden na honderd jaar herdacht 1835 - 26 juli - 1935*, dans *Historia, Maandschrift voor Geschiedenis*, 1935, N° 10, pp. 2-5, (cfr *Chronique d'Égypte*, Bruxelles, XIe Année (1936), pp. 472-477). Voir aussi J. Janssen, *Notes on the History of the Egyptian Collection in the Rijksmuseum van Oudheden at Leiden*, dans *Cahiers d'histoire égyptienne*, Le Caire, Série III, Fascicule 4 (mai 1951), pp. 293-303.

(129) De l'imprimerie de J. Jouan, Imprimeur - Libraire à Anvers, in 8° de 40 pages. L'exemplaire qu'en possède le Rijksmuseum van Oudheden (n° 747 du catalogue) porte, de la main de Reuvers, l'indication des prix auxquels les pièces ont été adjugées; B. H. Stricker y a ajouté les renvois aux nos. du catalogue du musée. Un autre exemplaire de ce catalogue est conservé à la Stadsboekerij d'Anvers (cote K 85.183). Le catalogue ne mentionne ni le nom de

soin (130). Les pièces y sont classées par catégories (131) et les plus remarquables d'entre elles sont l'objet d'une notice claire et concise.

Malheureusement pour les vendeurs, le catalogue ne fut distribué qu'à la fin du printemps (132), c'est à dire trop tard pour que les amateurs étrangers pussent être alertés en temps utile. Ce retard, joint au manque de publicité dans les milieux intéressés, devait être d'un effet désastreux pour le succès de la vente.

Le 19 juin, van Ewyck chargeait officiellement Reuvens de se rendre à Anvers pour procéder à un nouvel examen de la collection qui devait subir bientôt le feu des enchères. Malgré l'insistance que le conservateur avait mise à préconiser l'achat en bloc de la collection ou tout au moins l'achat de toutes les pièces pouvant

De Wael, ni celui de De Lescluze, mais annonce simplement (p.40) que la vente se fera chez J. Craemers fils, sous la direction de De Raedt.

(130) Rien ne permet de déterminer l'auteur de ce catalogue. On ne peut sans doute songer à Léon J. J. Dubois, dessinateur des musées du Louvre, qui, à cette époque, s'était fait une spécialité de la rédaction des catalogues de ventes d'antiquités égyptiennes (cfr lettres de Champollion - Figeac à Drovetti du 22 novembre 1826, exprimant le voeu que le Vice-Roi d'Egypte institue annuellement une vente d'antiquités égyptiennes à Paris, vente dont l'organisation serait confiée à Dubois, (G. Marro, *Bernardino Drovetti e Champollion le Jeune*, dans *Atti della Real Accademia delle Scienze di Torino*, vol. LVIII (1923), p. 555).

(131) Chap. I, Papyrus; Chap. II, Scarabées; Chap. III, Amulettes, Chap. IV, Anneaux; Chap. V, Objets en or et en pierre dure; Chap. VI, Bronzes; Chap. VII, Idoles et lares; Chap. VIII, Vases en albâtre et autres; Chap. IX, Objets en bois; Chap. X, Statues et monuments en pierre dure et calcaire; Chap. XI, Monuments et pierres sépulcrales; Chap. XII, Momies et objets momisés (*sic*); Chap. XIII, Objets en terre cuite et fayence; Chap. XIV, Objets en verre; Chap. XV, Objets en feuille et papyrus (N.B. Dans ce chapitre figure „une coudée en pierre de talc albâtre”); en supplément, Médailles.

(132) Le *Messageur des Sciences et des Arts*, dans sa livraison de février-mars 1826 (p. 77), annonce la vente en s'inspirant, dans la description sommaire qu'il fait de la collection, du texte du catalogue. Il est vrai que les livraisons de la revue en question paraissent souvent avec un certain retard.

présenter quelque intérêt pour son musée, le secrétaire-général ne lui accorda qu'un subside de 5.000 florins, encore en lui recommandant d'en faire un usage judicieux.

En dépit de la modicité du crédit qui lui était alloué, Reuvens partit plein d'espoir pour Anvers, accompagné de sa femme. La vente eut lieu, comme prévu, le 5 juillet, en présence de De Lescluze et sans doute aussi de De Wael (133). Mais, en dehors de Reuvens, les amateurs sérieux et en particulier les représentants des musées étrangers brillèrent par leur absence, de façon que, faute d'enchères, le conservateur du Rijksmuseum réussit sans peine à acquérir les pièces sur lesquelles il misait, et cela en restant bien en-dessous de son estimation. Aussi est-ce sur un ton de triomphe qu'il annonça quelques semaines plus tard l'heureux résultat de sa mission à van Ewyck : il n'avait dépensé en tout et pour tout que 4.964 fl. (5.198,76 fl. tous frais compris) (134). Voici d'ailleurs comment Reuvens rendit compte du déroulement de la vente (135) :

(133) Nous n'avons trouvé ni dans le *Journal d'Anvers* ni dans l'*Antwerpsche Gazette* de compte-rendu de la vente. Les indications que nous donnons ici sont empruntées à la correspondance Reuvens — van Ewyck (Lettres de Reuvens du 14 août 1826, du 3 janvier, du 25 avril et du 7 juin 1827, et les réponses à celles-ci) ainsi qu'à la correspondance Reuvens — De Lescluze (Lettres de Reuvens du 27 juillet et du 3 août 1826; Lettres de De Lescluze du 29 juillet, du 8 août, du 3 octobre, du 21 décembre 1826, du 15 janvier, du 9 et 21 février, du 22 mars et du 13 avril 1827), conservées aux archives du Rijksmuseum van Oudheden (Ontvangen en Verzonden Brieven).

(134) Les pièces acquises par Reuvens restèrent encore assez longtemps à Anvers : elles ne furent expédiées à Leyde, par les soins de la maison De Wael, qu'au mois d'avril de l'année suivante (*Rijksmuseum van Oudheden*, Ontvangen brieven, lettres de De Wael du 14 et du 19 avril 1827). En rédigeant la notice sur l'*Archéologie Orientale (en Belgique)* dans : *1830-1930. Livre d'or du centenaire de l'indépendance belge* (Deridder et De Haas, Bruxelles-Anvers, 1931, p. 261), nous avons erronément présenté la vente de 1826 comme ayant suivi la mort de De Lescluze.

(135) *Rijksmuseum van Oudheden*, Verzonden brieven, lettre du 14 août 1826.

„ Votre Excellence pourra voir par les catalogues ci-
„ joints, sur l'un desquels j'ai marqué les prix des anti-
„ tés acquises, que j'ai pu m'assurer la possession de
„ presque toutes les pièces les plus importantes, notam-
„ ment des trois rouleaux de papyrus, des trois momies,
„ de quelques-unes des stèles, des vases d'albâtre les plus
„ grands et les plus beaux, du grand sarcophage en pier-
„ re, de même que de nombre de pièces plus petites mais
„ non moins intéressantes. J'étais le seul enchérisseur et
„ le seul acheteur d'antiquités. Tout ce que je n'ai pu
„ acquérir a été retiré de la vente, et les médailles seules
„ ont retenu l'attention de cinq ou six autres ama-
„ teurs... Les raisons qui ont assuré au Gouvernement cet
„ heureux résultat doivent être cherchées dans certaines
„ circonstances défavorables pour les vendeurs, comme,
„ par exemple, le retard dans la publication du catalo-
„ gue, dont la diffusion différée a empêché que des com-
„ missions soient envoyées de l'étranger; le prolonge-
„ ment exagéré de la période d'exposition, qui a provo-
„ qué chez le public une espèce de lassitude. A cela vien-
„ nent s'ajouter des erreurs de tactique : ceux qui s'inté-
„ ressaient à une pièce en particulier ont été détournés
„ de faire des offres par suite d'une clause stipulant qu'-
„ une adjudication globale pourrait être faite après qu'on
„ aurait procédé à la mise à prix article par article.

„ D'autre part, la vente a eu lieu dans une maison
„ particulière, sans que les amateurs n'aient les pièces
„ sous les yeux (136).

„ Une autre raison encore réside dans le manque de
„ compétence (des vendeurs) dans cette branche du
„ commerce. Toute les petites pièces ont été présentées
„ en première offre pour une somme très élevée

(136) Le passage à partir de „ Le prolongement exagéré de la période d'exposition „ jusqu'à la fin du paragraphe a été barré dans la minute originale.

„ et parfois au-dessus de leur valeur, tandis que
 „ des objets plus grands et plus instructifs ont été lâchés
 „ à des prix de loin inférieurs à ceux pratiqués dans
 „ d'autres ventes, et qui sont restés en-dessous de mon
 „ estimation. Les vendeurs n'ont pas saisi la différence
 „ entre rareté et valeur scientifique; car un acheteur qui
 „ se place au point de vue de la valeur scientifique est
 „ disposé à payer un peu plus cher en considération de
 „ cette valeur, ne fut-ce que pour inciter (les vendeurs)
 „ à alimenter spontanément (le marché) ” (137).

En marge de ces enchères publiques, De Lescluze avait négocié la vente de la main à la main de quelques autres antiquités (la „ petite collection ”) que son fils avait ramenées sur la *Thérèse*. Nous savons que certaines de celles-ci furent acquises par le Bon. van Westreenen, qui était occupé à constituer dans son luxueux hôtel de La Haye, avec un éclectisme de grand seigneur, le musée auquel son nom est resté attaché (138).

A l'occasion de la vente de la „ grande collection ”, De Lescluze était entré personnellement en rapports avec le savant conservateur du musée de Leyde (139).

(137) Tel semble être le sens de la dernière phrase : „Een kooper toch wien het om de wetenschap te doen is, wil gaarne deze laatste wat hooger betalen al ware het slechts om den vrijwilligen toevoer uit te lokken ”.

(138) Sur le Bon W.H.J. van Westreenen van Tiellandt, voir la notice dans P. C. Molhuysen - P. J. Blok, *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, IVe Deel, Leyde, 1918, cols. 1447-1448; cfr A. W. Byvanck, *Gids voor de bezoekers van het Museum Meermanno - Westreeianum*, I, La Haye, 1912 (Introduction). Nous ne serions pas étonnés que ce soit de la même vente que provienne le vase canope décrit par P. L. van Alstein dans le *Messenger des Sciences et des Arts*, Année 1826, pp. 129-135 (*Inscription d'un vase égyptien*, avec une pl. hors - texte); cfr B. van de Walle, *Un égyptologue belge d'il y a un siècle*, dans *Chronique d'Égypte*, IVe Année (1928), n° 7, pp. 80-84 avec 1 fig.

(139) A partir de ce moment, De Lescluze, dont la langue usuelle était le français, correspond en néerlandais avec Reuvens. Son néerlandais se ressent fortement de ses attaches west-flamandes.

Celui-ci continuera à correspondre avec le négociant pour obtenir des indications complémentaires sur la provenance des pièces acquises, point auquel il attachait une grande importance. De Lescluze se garda bien de révéler les pénibles rétroactes de l'achat de la collection; il se contenta de déclarer qu'il l'avait acquise sur le marché égyptien et ne possédait par conséquent que les vagues renseignements qu'avaient bien voulu lui fournir ses pourvoyeurs (140). Mais si Reuvens désirait poursuivre les pourparlers, c'était avant tout dans l'intention d'acquérir en bloc la partie de la collection qui, faute d'amateurs, avait été retirée de la vente.

En bon commerçant, De Lescluze fit ressortir l'importance des pièces que contenait encore le résidu de la collection et éleva ses prétentions à quelque 12.000 florins pour cet ensemble, en y comprenant les médailles. Il laissa entendre que ce prix, qui pouvait sembler assez élevé en regard des 5.000 florins que Reuvens avait payés pour la première série d'objets, devait lui permettre de compenser dans une certaine mesure la perte que représentait pour lui la mévente de juillet. A cette occasion, il alla jusqu'à avouer à son correspondant que, pour acquérir la collection en Egypte, il avait dû engager une somme de 5.250 dollars d'Espagne, somme équivalant à 13.336 florins néerlandais, sans compter les droits divers, les frais d'assurance et d'expédition.

Mais Reuvens n'était pas homme à se laisser attendrir quand il s'agissait de tractations de ce genre. Sa position était bien forte car il voyait que De Lescluze avait hâte de s'acquitter envers son bailleur de fonds et devinait que De Wael aussi bien que son partenaire avaient intérêt à réaliser dans le plus bref délai les antiquités qui leur étaient restées pour compte. Aus-

(140) Il croit pouvoir affirmer que deux des momies viennent de „ la plaine des momies près du désert de Sacarah ”, et que la belle coudée provient „ des ruines de Memphis ”.

si Reuvens se posait-il presque en sauveur du négociant malchanceux : „J'ai voulu vous rendre service en vous fournissant l'occasion de tirer encore un certain bénéfice du restant de la collection. Il vaut encore mieux vendre le tout, même à perte, que de garder une grande partie (de la collection) invendue en risquant d'en retirer finalement encore moins de profit". En même temps il engageait De Lescluze à faire écrire par De Wael une requête au Roi contenant des propositions raisonnables, se disant prêt à joindre à celle-ci une lettre de recommandation. De Lescluze remercia Reuvens de ses conseils et, tout en lui faisant observer que son désir de servir le pays ne devait pas l'entraîner à négliger ses propres intérêt (141), il assura son correspondant „qu'il aimait beaucoup mieux que les objets de la collection restent groupés sous la direction éclairée de Reuvens, plutôt que de les voir partir pour l'étranger en ordre dispersé; car ainsi l'une au moins de ses intentions se trouverait réalisée, celle notamment que ces pièces puissent être utiles pour la Patrie en servant les Arts" (142).

D'accord avec De Lescluze, De Wael écrivit alors une lettre au Roi où il se déclarait disposé à céder le résidu de la collection à un prix à convenir, d'après une estimation raisonnable (143). Nous savons que cette proposition fut rejetée (144). Néanmoins le musée de Leyde put

(141) Lettre du 29 juillet (écrite à propos de la vente publique du 5 juillet : „Dus (U E) al gemakkelijk kondt oordeelen dat mijne gedachten, het Vaderlandt te verrijken met Egyptische oudheyden en daerdoor ook eenig voordeel te hebben, alle niet zijn geloopen”.

(142) Lettre du 8 août 1826 : „Al dat daeromtrent verlangen, is mijn geld wederom te hebben om aen d'Heer De Wael uyt te betalen, en dat veel liever zoude hebben de zelve bijeen te blijven onder uwe directie en kunde, dan buytenlandsch of met stukken en brokken te moeten zien weg gaen : zullende daermede ten minsten een van mijne inzigten vervold zijn, te weeten dat dezelve tot nut van de kunst voor ons Vaderlandt zouden kunnen dienen”.

(143) *Rijksmuseum van Oudheden*. Ontvangen brieven, lettre de De Lescluze à Reuvens, en date du 3 octobre 1826.

(144) *Rijksmuseum van Oudheden*. Ontvangen brieven, lettre de van Ewyck à Reuvens, en date du 8 janvier 1827.

encore acquérir au mois de mai 1827 une partie des pièces restantes pour une somme de 2.000 florins.

Rappelons que deux ans plus tard, en 1829, Reuvens devait encore engager des négociations infructueuses avec Charles Bogaert, qui possédait encore quelques pièces (145).

Les relations du conservateur de Leyde avec les négociants brugeois semblent s'être arrêtées là. Son attention était déjà sollicitée d'un autre côté, car pendant les années qui suivirent la vente d'Anvers, il eut la chance de pouvoir acquérir deux autres collections d'antiquités égyptiennes dont la richesse devait éclipser celle de la collection De Lescluze : en 1827 il faisait entrer au Rijksmuseum la collection de la veuve Cimba et en 1828 la collection encore bien plus importante du consul de Suède à Alexandrie, G. d'Anastasi.

La révolution de 1830

Les événements de 1830, qui allaient amener la séparation définitive des provinces du Sud et des provinces du Nord, furent durement ressentis par les armateurs belges qui virent leurs activités brusquement arrêtées.

Sous le régime hollandais, De Lescluze ne semble pas s'être occupé de politique (146). Cela ne signifie pas qu'il resta entièrement indifférent aux courants d'opinion qui à ce moment agitèrent le pays. On peut même supposer qu'il était assez lié avec l'abbé de Foere, le courageux défenseur de la liberté de la presse; car lorsqu'en 1817 celui-ci fut poursuivi pour certains articles subversifs qu'il avait fait paraître dans le *Spectateur* (à propos de l'application de la Loi fondamentale et de la liberté

(145) Voir les articles du Dr. W. D. van Wijngaarden mentionnés plus haut. Nous ne savons pas ce que sont devenus les pièces provenant de cette collection.

(146) J.-B. De Lescluze avait cependant fait partie du conseil communal de 1812 à 1817.

d'opinion), De Lescluze intervint comme témoin à décharge, en même temps que quatre autres personnes respectables de Bruges, devant la Cour spéciale chargée de juger cette affaire (147). De Foere ayant été condamné à deux ans de prison, De Lescluze et son fils acceptèrent de faire partie du comité chargé de recueillir des fonds pour subvenir aux besoins de l'Institut pour vieillards créé peu d'années auparavant par l'abbé-philanthrope (148).

Toutefois l'étude de la correspondance de l'armateur permet d'affirmer qu'il était sincèrement attaché à son Souverain et qu'il appréciait, comme elles le méritaient, les initiatives du roi Guillaume en vue de favoriser le développement économique du pays : n'était-ce pas grâce à la haute protection du Roi qu'il avait été en mesure d'entreprendre son expédition dans le Levant ?

Nous n'avons pu recueillir aucune indication précise sur l'attitude que De Lescluze adopta en 1830. Sans doute dut-il partager les appréhensions de tant d'autres négociants de nos provinces qui se rendaient compte que la révolution, avec sa séquelle de désordres et de misères, ne pouvait que compromettre l'essor industriel et commercial du pays et qu'elle fermerait bien des débouchés à notre navigation. Toujours est-il que le nom de J.-B. De Lescluze ne figure pas dans la liste des notables qui tinrent à souscrire au banquet que les Patriotes brugeois organisèrent en juillet 1829 pour protester contre l'arbitraire de la politique gouvernementale (149). D'autre

(147) *Gaz. van Br.*, 19 mars 1817; *Biographie Nationale de Belgique* t. VII, Bruxelles, 1880-1883, col. 156 (notice sur l'abbé de Foere par J. Stecher).

(148) *Gaz. van Br.*, 12 janvier 1818.

(149) Voir C. Rodenbach, *Episodes de la Révolution dans les Flandres, 1829, 1830, 1831*, Bruxelles, 1833, pp. 60-67. Dans cette liste apparaissent, en revanche, les noms de A. et P. Sinave, de E. Serruys, président de la chambre de commerce d'Ostende et d'un certain nombre de négociants.

part, si au cours des journées tumultueuses de septembre et d'octobre 1830, la maison du négociant fut à certain moment menacée de pillage, ce ne fut pas, semble-t-il, pour des raisons politiques, mais simplement parce que ses filles se refusaient à acheter les dentelles qu'une délégation d'ouvrières prétendait leur vendre de force (150).

Lorsque le jeune Etat belge fut né de la Révolution et que Léopold de Saxe-Cobourg eut été appelé à occuper le trône, De Lescluze paraît s'être rallié facilement à l'ordre nouveau : dès l'année 1834, l'armateur entre en rapports avec Charles Rogier, notre Premier Ministre, et s'entretient avec lui au sujet des possibilités d'expansion maritime qui s'ouvrent dans le cadre de la Belgique indépendante (151).

(150) Voir L. Ryelandt, *La révolution de 1830 à Bruges*, dans *Annales de la Société d'Emulation*, vol. LV (1905), p. 273-274.

(151) Les dossiers des Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles (N A, 2012, 2024 I, 4060, 4090, A F, 7 etc.) ont été utilisés par les historiens de la marine et de la colonisation belges : O. Petitjean, *Pour servir de préface à l'histoire coloniale belge. Les tentatives de colonisation faites sous le règne de Léopold Ier* dans *La Belgique en 1930, Revue mensuelle illustrée*, n° de mars 1930, pp. 30-34; J.-R. Leconte, *Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold Ier*, Anvers, 1946; Louis Leconte, *Les ancêtres de notre force navale*, Bruxelles, 1952, pp. 57-66; H. De Vos, *La petite histoire de la Marine Royale Belge*, dans *Académie de Marine de Belgique, Communications*, t. IX (1955), pp. 1-239. H. De Vos et C. Bronne, *Les Belges et la mer*, Bruxelles, (1954), p. 101. Ces auteurs ayant traité la question d'une manière approfondie, nous nous contenterons de résumer leurs exposés, en les remerciant de l'aide qu'ils ont bien voulu nous apporter. Notre gratitude va également à M. A. de Burbure de Wesembeek et à M. P.-H. Desneux qui nous ont guidé dans nos recherches sur cette partie de la carrière de De Lescluze. Une lettre de De Lescluze, au ministre de l'Intérieur de Theux, en date du 26 avril 1836, faisant allusion à son voyage „à Alger, Tunis et Malte” ainsi qu'à Tripoli, se trouve reproduite comme illustration à l'article de M. Luwel (*West-Vlaanderen in het buitenland*) dans A. Viaene, *West-Vlaanderen*, Bruxelles, 1958, entre les pp. 458 et 459.

A ce moment crucial, le pays n'a pas seulement à consolider ses frontières et à définir son régime politique, il doit aussi réorganiser sa structure économique en fonction de la situation nouvelle. Dès les premières années de l'Indépendance une série de problèmes intéressant l'agriculture, l'industrie et le commerce retinrent l'attention des Pouvoirs publics et furent soumis aux délibérations de nos parlementaires.

Parmi les questions qui préoccupèrent l'opinion publique figurait entre autres la question linière : il s'agissait de savoir si la Belgique avait intérêt à favoriser l'exportation du lin ou au contraire si elle devait le garder dans le pays. L'abbé de Foere, qui représentait à la Chambre une importante fraction des électeurs des Flandres, était d'avis qu'en freinant l'exportation du lin, la Belgique stimulerait automatiquement le développement de son industrie textile. Il défendit ce point de vue au Parlement et l'exposa en détail dans une brochure qui fut largement diffusée : elle suscita une vive polémique dans les milieux intéressés, en particulier parmi les industriels et les exportateurs. De Lescluze, que sa longue pratique du commerce maritime avait familiarisé avec ce problème, crut devoir, lui aussi, exprimer son sentiment. Malgré toute la considération qu'il avait pour l'abbé de Foere, il déclara ne pouvoir se rallier à la manière de voir de son éminent concitoyen et rédigea à son tour une étude où il tâchait de démontrer, à la lumière des statistiques, que la Belgique avait tout intérêt à ouvrir ses frontières, car, disait-il, en permettant l'exportation du lin elle favoriserait l'effort de nos cultivateurs sans nuire au développement de l'industrie textile. Il terminait son exposé en conseillant à nos liniers d'adapter leurs procédés de fabrication aux goûts du jour, en perfectionnant les méthodes utilisées par certains chefs d'entreprises anglais établis chez nous pour l'impression

des *indiennes* (152). Ce fut à notre connaissance, la seule fois que De Lescluze confia l'un de ses rapports à la presse.

Cependant, en sa qualité d'armateur, De Lescluze fixa principalement son attention sur les question d'expansion maritime et même coloniale. En 1833 déjà, il adressait au ministre de l'Intérieur une longue lettre où il faisait ressortir l'avantage qu'il y aurait, surtout dans les circonstances du moment — qu'on songe que les Hollandais tenaient toujours les bouches de l'Escaut —, à favoriser les ports de Bruges et d'Ostende, et par voie de conséquence, insistait pour qu'on fasse passer par les Flandres les „ routes de fer ” dont l'installation en Belgique était déjà à l'étude (153).

L'expédition de J.-B. De Lescluze à Alger en 1835-1836

A peine installé sur le trône, Léopold Ier, se rendant compte du rôle que le commerce maritime était appelé à jouer dans l'essor économique du pays, ne négligea aucune occasion de favoriser la création d'établissements belges dans les pays d'outremer, préluant ainsi à l'oeuvre colonisatrice de ses successeurs (154). Il tint à se mettre en rapport avec les représentants du négoce, avec les agents consulaires et avec les Belges qui avaient vécu à l'étranger, s'informant auprès d'eux des ressources des pays lointains, avec l'idée d'y créer des comptoirs ou même des colonies.

(152) L'article parut d'abord dans le *Mercure Belge* du 15 novembre 1833. Il fut reproduit séparément sous le titre *Notice sur l'exportation des lins et l'importation des toiles étrangères* par M. De Lescluze, Père, Bruxelles (de l'Imprimerie du *Mercure Belge*), 1833.

(153) Archives du Ministre des Affaires Etrangères (Bruxelles), Dossier 4060, lettre du 26 mars 1833.

(154) Une excellente vue d'ensemble de ces tentatives est donné par O. Petitjean dans l'article mentionné plus haut.

Parmi les informateurs que le Roi appela auprès de lui, nous comptons naturellement De Lescluze, dont les expéditions en Méditerranée devaient encore être présentes à toutes les mémoires, et qui lui avait peut-être été recommandé par son secrétaire de cabinet Jules Van Praet, concitoyen de l'armateur (155). On peut conjecturer qu'au cours de ces entretiens, le Souverain lui parla de ses précédents voyages et l'invita à rédiger un rapport sur les possibilités qui s'ouvraient au commerce et à la colonisation belges dans la région côtière de l'Afrique du Nord que les Français avaient récemment conquise. Dans la lettre qu'il adressa le 28 janvier 1835 au Roi, De Lescluze fit ressortir tous les avantages qu'offrirait la création d'un établissement belge dans un pays dont le marché offrait d'immenses perspectives d'avenir. Il laissa entendre que le projet d'établissement belge sur un point de l'ancienne Régence d'Alger avait toute chance de rencontrer l'approbation du Gouvernement français et suggéra de jeter les bases d'une Société belge pour la culture et le commerce qui pourrait se transformer avec le temps en un établissement colonial.

Après quelques échanges de vues, les propositions de De Lescluze furent prises en considération par le ministre responsable. D'ailleurs le Gouvernement, dans son

(155) Dans la lettre qu'il adresse au Roi le 28 janvier 1835 (Archives du Ministère des Affaires Etrangères. N A 2024 I, Algérie; voir Petitjean, *op. cit.*, p. 31) De Lescluze dit : „Plusieurs fois j'ai pris la liberté d'entretenir Votre Majesté des intérêts de notre navigation et de notre commerce, et de lui exposer combien il serait désirable que l'un et l'autre puissent être appuyés par un établissement colonial”. Voici en quels termes Van Praet s'exprime dans une lettre accompagnant un rapport de De Lescluze (transmis pour avis au Ministre compétent, en date du 19 mai 1835, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, 2012) : „S. M. vous prie de vouloir bien considérer dans cette affaire que M. De Lescluze, par les voyages et les expéditions qu'il a entreprises, s'est mis à même de rendre de véritables services à son pays et qu'il est rare de trouver des hommes d'expérience qui se décident à faire de longs voyages pour recueillir des renseignements commerciaux”.

désir de seconder les initiatives hardies des armateurs, consentit à mettre à la disposition de ceux-ci les équipages de la marine militaire pour lesquels ces croisières constitueraient par ailleurs un excellent entraînement.

S'inspirant de l'exemple de la firme anversoise Wattel, qui avait fait une première tentative assez encourageante dans ce pays (juillet-décembre 1834), De Lescluze se mit à son tour sur les rangs pour organiser une expédition en Algérie. Il affrêta le trois-mâts le *Robuste* (300 t., capitaine Desorgher, subrécargue A. Cornelissen), qu'il fit partir le 3 janvier 1835, avec son quatrième fils Edouard à bord. La traversée se fit dans de bonnes conditions; mais à peine le *Robuste* était-il arrivé en rade d'Alger, que s'éleva une tempête d'une telle violence que l'équipage fut contraint après une héroïque résistance d'abandonner le bâtiment dans les conditions les plus dramatiques. Au cours de la même tempête dix-sept navires périrent dans le port d'Alger. Quant au *Robuste*, il rompit ses amarres et alla se briser le 11 février sur les récifs qui se trouvaient à l'entrée du port. Si l'équipage put être sauvé, la plus grande partie de la cargaison fut irrémédiablement perdue.

Ce grave contretemps ne découragea pas De Lescluze, qui avait eu l'heureuse précaution d'assurer son navire. Le 11 août de la même année il partit lui-même sur un autre de ses bâtiments, le *Météore* (capitaine Eyckholt), accompagné d'un délégué du Gouvernement, Schawais-Natty, avec l'intention de visiter les principaux ports de l'Afrique du Nord. Les circonstances l'empêchèrent de compléter son périple par la visite d'Alexandrie où régnaient le choléra; mais il put s'arrêter à Malte, à Tunis et surtout à Alger, qui était le but principal de sa mission à la fois commerciale et diplomatique. Il arriva dans cette ville le 8 septembre 1836.

Il était chargé d'entrer en rapports avec les autorités françaises et d'examiner avec elles les conditions dans

lesquelles pourrait se réaliser le projet d'établissement belge dont il a été question. Les premiers contacts laissaient présager les suites les plus favorables : les Français se montrèrent disposés en principe à céder dans des conditions avantageuses une région située à l'intérieur des terres et où les colons belges pourraient se livrer, sous la protection de l'armée d'occupation, à l'agriculture et au commerce. Mais lorsque De Lescluze précisa que son Gouvernement désirait obtenir un territoire situé en bordure de la côte et pourvu d'un bon port, où il pourrait créer un établissement autonome, autant dire une colonie, le maréchal Clauzel, qui remplissait les fonctions de Gouverneur général, opposa un refus catégorique au chef de la mission belge et lui déclara que „ son Gouvernement ne consentirait jamais à de telles conditions qui auraient pour effet l'abandon d'une partie de sa conquête et l'anéantissement de sa souveraineté et de son commerce ”.

Il faut bien reconnaître que le ministre belge avait fait preuve d'une certaine naïveté en chargeant son représentant de poser de pareilles exigences, alors qu'il s'agissait en fait d'obtenir un don gratuit de la France. De plus on peut se demander si De Lescluze était l'homme à déployer toute l'habileté et toute la diplomatie requises pour réussir dans une mission aussi délicate.

Devant l'attitude irréductible du Gouverneur général, De Lescluze n'insista pas et quitta bientôt le port d'Alger. Il visita encore quelques ports africains et prit le chemin du retour au début de l'année suivante. D'Ostende, où il parvint le 3 mars 1836, le *Robuste* cingla vers Flessingue, pour y subir la quarantaine et rentra enfin à Anvers. Le 26, De Lescluze était reçu par le Roi et faisait part à celui-ci du résultats plutôt négatif de sa mission.

Lui imputa-t-on la responsabilité de ce demi-échec ou d'autres raisons, telles que des déboires financiers, con-

tribuèrent-elles à détourner l'armateur jusque-là si dynamique à poursuivre ses entreprises maritimes ? Nous n'oserions l'affirmer. Mais nous constatons que pendant les vingt-deux ans qui lui restaient à vivre, De Lescluze ne fit plus guères parler de lui et ne fut plus investi d'aucune mission officielle.

Bien plus, il n'eut pas la consolation de voir sa sollicitude pour la prospérité de son pays récompensée par la moindre distinction honorifique belge. La seule décoration dont il fut gratifié et qu'il n'obtint d'ailleurs que sur le tard, lui vint du gouvernement hellénique. En 1852, à l'intervention, semble-t-il du ministre Rogier, il fut décoré de l'ordre du Sauveur de Grèce, en reconnaissance de la part qu'il avait prise trente ans plus tôt au sauvetage des populations d'Athènes, lors de sa première expédition en Méditerranée. Le „ Livre de l'Ordre Royal du Sauveur ” se contente de le mentionner comme „ habitant de la ville de Bruges, en Belgique ” (156).

C'est dans sa ville natale qu'il passa ses dernières années et qu'il mourut le 11 mars 1858, dans la maison qu'il habitait rue des Frères Mineurs, n° 6 (157). Les journaux locaux ne lui consacrèrent pas la moindre notice nécrologique et se contentèrent de signaler qu'il avait atteint l'âge vénérable de 77 ans et neuf mois. Le service funèbre fut célébré en l'église Notre-Dame et sa dépouille mortelle fut déposée au cimetière de Ste Croix lez Bruges. C'est en vain que nous avons cherché son nom sur le monument qui fut élevé plus tard au dessus du caveau de famille.

(156) Le brevet de chevalier de l'ordre du Sauveur est daté du 3 décembre 1852. Voir *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, le XCVI (1959), pp. 83-84.

(157) Régistres de l'état-civil de Bruges pour 1858.

Conclusion

En rédigeant cette étude, nous n'avons eu comme but que de tirer de l'oubli une figure assez typique de notre petite histoire. Il ne pouvait entrer dans nos intentions d'épuiser le sujet, ni de nous étendre sur l'incidence que les initiatives de l'armateur brugeois avaient eu sur l'histoire économique de notre pays. Ce sont là des questions qui devraient être traitées par des spécialistes. Nous serions heureux si notre esquisse bien imparfaite incitait l'un ou l'autre chercheur à entreprendre le dépouillement systématique d'une documentation aussi riche qu'accessible qui lui permettrait de reconstituer d'une manière plus complète une page aussi vivante de notre passé (158).

Mais, avant de terminer, nous voudrions encore jeter un dernier coup d'œil sur la carrière de l'armateur brugeois et porter un jugement aussi impartial que possible sur le caractère de ce personnage dont la vie fut si bien remplie.

De Lescluze appartient à une génération d'hommes d'action qui, ayant assisté à l'effondrement d'un ordre de choses traditionnel, eut à cœur de tirer parti d'une situation politique encore incertaine pour rétablir la prospérité économique du pays sur des bases nouvelles. Dans les conditions plutôt troublées où s'était passée sa jeunesse, il ne semble pas que ce fils de négociant ait pu bénéficier d'une instruction fort poussée : quand Reuvens, le docte conservateur du musée de Leyde parlera de lui, il fera

(158) Un modèle du genre est la monographie que M. A. Duchesne a consacrée à l'histoire de notre premier représentant diplomatique en Egypte après 1830 et qui est intitulée *A la recherche d'une colonie belge. Le consul Blondeel en Abyssinie (1840-1842). Contribution à l'histoire précoloniale belge* (Institut royal colonial belge. Section des Sciences morales et politiques : Mémoires, collection in 8°, série historique, t. XXX, fasc. 3). Bruxelles, 1953.

remarquer que „ ce monsieur n'a pas reçu d'éducation classique et en est bien conscient ” (159).

Sans doute avait-il été initié dès son âge le plus tendre aux questions relatives au négoce, grâce aux enseignements pratiques qu'il recevait dans le milieu familial. Dans la suite, le contact avec les réalités de la vie avait dû contribuer à parfaire sa formation professionnelle.

Le trait dominant de son caractère est assurément l'esprit d'entreprise, doublé d'un certain goût de l'aventure. Soutenu par son audace et son ambition, il ne reculait jamais devant les difficultés. Même au milieu des plus durs déboires, il ne se déclarait jamais vaincu, et confiant dans sa bonne étoile, était prêt à se lancer dans des entreprises nouvelles. Son imagination toujours en éveil l'orientait volontiers vers des spéculations hasardeuses, dont-il ne voulait voir que les côtés avantageux. C'est ainsi qu'il se mit toujours sur les rangs pour accepter des missions dont d'autres hommes plus prudents n'osaient affronter les risques.

Grâce aux relations qu'il s'était faites dans les milieux influents, grâce aussi à l'intérêt qui suscitaient les rapports documentés qu'il se complaisait à rédiger sur les questions de sa compétence, il parvenait à gagner la faveur des puissants du jour : nous avons vu que des souverains aussi circonspects que Guillaume Ier et Léopold Ier lui confièrent des missions d'une certaine importance.

De Lescluze était animé du désir sincère de servir son roi et son pays; il ressentait même une légitime fierté du rôle qu'il était appelé à jouer dans la réalisation de la politique d'expansion de son Souverain et insistera bien

(159) „ Ik geloof dat die Heer geener klassieke opvoeding heeft genoten : hijzelf gevoelt zulks ook wel ” (Lettre de Reuvens à van Ewyck en date du 3 janvier 1827; *Rijksmuseum van Oudheden, Verzonden brieven*). Le texte des lettres françaises et flamandes de De Lescluze abonde en fautes d'orthographe et en négligences de style.

souvent sur cette préoccupation dans sa correspondance. Ajoutons qu'il sera parfois tenté de confondre ses propres intérêts avec ceux de la nation, (160), par exemple lorsqu'il interviendra auprès du chargé d'affaires pour faire nommer son fils aîné en qualité de consul à Alexandrie, ou lorsqu'il négociera la vente de sa collection d'antiquités égyptiennes avec le Gouvernement.

Malheureusement ces beaux sentiments et ces qualités éminentes avaient comme contrepartie une série de défauts particulièrement apparents, qui devaient faire le plus grand tort à notre armateur dans ses relations d'affaires aussi bien que dans les négociations politico-commerciales dont il lui arriva d'être chargé. Comme beaucoup d'hommes habitués à affronter des risques et à lutter dans un monde où c'est le partenaire le plus combatif qui l'emporte, De Lescluze était d'un caractère autoritaire. Imbu de sa supériorité et de sa compétence, il n'admettait que difficilement la discussion et répondait sur un ton déplaisant à ses contradicteurs. Il exigeait de ses subordonnés et même de ses collaborateurs une obéissance et une conformité de vues totales, adoptant vis à vis de ceux-ci une attitude qui manquait bien souvent d'aménité. On a vu de quelle manière il entra en lutte ouverte avec Taitbout et Buccianti et rompit les relations avec ses associés d'Alexandrie. Nous pourrions ajouter qu'il eut des difficultés avec la plupart des autres agents consulaires du Levant et faillit même se brouiller avec le très distingué consul d'Athènes. Il semble bien que Buccianti ait fait preuve en plus d'une occasion de parti-

(160) On relira à ce propos ce qu'il disait dans une lettre du 2 novembre 1824 : „ Les opérations que j'ai faites dans la mer Noire et autres points du Levant n'ont pas été pour le compte du Gouvernement, mais seulement pour le mien; mon seul but a été, en m'éloignant de ma famille et en m'exposant à tous les dangers, de faire des bénéfiques ” (*Algemeen Rijksarchief*, Legatie Turkije, 79.

pris et de duplicité à l'égard de notre compatriote et qu'il se soit ingénié à le soumettre à des tracasseries odieuses; mais il est juste de reconnaître que De Lescluze n'avait rien fait pour ménager les susceptibilités de son consul et s'était parfois servi à son endroit de procédés plutôt inélegants, allant jusqu'à le desservir auprès du chargé d'affaires, dans le but intéressé que l'on connaît. L'armateur, qui semble avoir étudié les codes et les règlements dans les moindres recoins pour les invoquer à son avantage, se complaisait dans la chicane, réclamant avec une certaine outrecuidance l'application des tarifs les plus favorables et tâchant de se soustraire aux taxations généralement admises.

Nous n'irons cependant pas jusqu'à attribuer aux seules déficiences de De Lescluze l'insuccès de ses entreprises. Si celles-ci se sont soldées par une série d'échecs, ce sont en grande partie des circonstances indépendantes de sa volonté qui en ont été la cause, telles, par exemple, que les troubles de la Grèce, les déprédations des pirates, les mesures protectionnistes prises par le Pacha d'Egypte et, s'agissant de sa mission à Alger, l'attitude irréductible des autorités françaises.

Nous pensons que l'on peut aussi mettre en cause la précipitation avec laquelle les Gouvernements qui recoururent à ses services conçurent leurs plans d'expansion commerciale et en conçurent l'exécution. Tout dans les préparatifs de ces expéditions sent un peu l'improvisation. On possédait bien des indications générales sur les ressources des régions à prospector et sur leurs besoins; mais pour que les relations commerciales pussent s'établir avec toutes les chances de succès, il eut fallu étudier avec plus de soin la nature, la qualité et le mode de présentation des produits manufacturés susceptibles d'intéresser les clientèles de chaque pays et se procurer des indications plus précises sur les matières premières

qu'ils pouvaient fournir et sur les conditions dans lesquelles il était possible de se les procurer (161).

Quelque décevants qu'aient été les résultats atteints par l'armateur brugeois, nous ne sommes pas moins justifiés à lui payer un tribut d'admiration pour l'audace et la persévérance dont il a fait preuve, et à reconnaître en lui un précurseur de l'oeuvre d'expansion maritime que d'autres ont menée à bien après lui. En évoquant sa carrière on songe involontairement à la maxime désabusée du Taciturne : „ Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ". Si à ses débuts De Lescluze a caressé l'espoir de réussir, ses échecs répétés ne l'ont pas empêché de renouveler ses efforts avec une remarquable opiniâtreté.

B. VAN DE WALLE

(161) Dans un mémoire que le quatrième fils de notre armateur, Edouard De Lescluze, négociant et ancien subrécargue, faisait paraître en 1848 „ à l'invitation de M. Rogier, Ministre de l'Intérieur " (*Coup d'oeil sur le projet de l'établissement d'une Société de Commerce d'Exportation et des Comptoirs à l'Etranger*, Bruges, 1848) on trouve une critique des méthodes de commerce maritime suivies sous le régime hollandais. Parlant de la *Société de Commerce* instituée par Guillaume Ier en vue de développer les exportations dans les pays coloniaux par l'entremise de comptoirs et d'agents néerlandais, E. De Lescluze établissait dans les termes suivants le bilan de cette Société : „ Au bout de quelques années de travail, l'expérience prouva que les Pays-Bas n'étaient pas en mesure de profiter de l'influence d'un semblable établissement et, malgré la haute protection que le roi lui accordait, elle dut cesser ses opérations pour liquider, par suite des pertes considérables qu'elle avait faites dans le Levant, en Egypte et partout où ses relations furent établies ”.

ANNEXES

I

Notice sur les Chambres de commerce dans le Levant
par le Dr. J.-G. Nanninga (Bussum) (162)

2 Juni 1818 bereikte Koning Willem I een request van de „Chambre de commerce et de fabriques à Ostende”, waarin voorkwam: „Il se fait, Sire, entre le port d'Ostende et ceux de la Méditerranée un commerce d'échange assez conséquent; nous y envoyons beaucoup de toiles de Flandre, nos grains, charbons et autres produits du sol et de l'industrie belgiques, et les bâtimens apportent en retour des vins, eau de vie, huiles, sels, fruits et autres produits des dites contrées... En conséquence nous supplions Votre Majesté de former dans le port d'Ostende une Chambre du Levant”.

Naar aanleiding van dit request gaf minister A. R. Falck den koning in consideratie te Oostende een kamer op te richten van vier leden, „en dat in de nieuw in te rigten kamer twéé leden voor Oostende, één voor Gent en één voor Brugge zouden geplaatst worden op het voorbeeld van Rotterdam, alwaar twéé leden voor die stad, één wegens Leiden en één wegens Dordrecht in de Levantsche kamer zitting hebben... Even gelijk dus de commercie en het fabriekswezen der steden Dordrecht en Leiden in de kamer van de Levant te Rotterdam worden vertegenwoordigd, zouden de handelhuizen te Gent en Brugge, welke bereids aanzienlijke ondernemingen uit de haven van Ostende hebben gedaan, aan de werkzaamheden der Levantsche kamer aldaar kunnen deelnemen”.

Volgens dit advies van Falck werd 8 juli 1818 de kamer van de Levantsche handel te Oostende opgericht. Tot directeuren werden benoemd François de Bal en Jan de Vette voor Oostende, J. de Lescluze voor Brugge en De Smet-Bossaert voor Gent.

Wij moeten thans even overstappen naar de Noordelijke Nederlanden. Daar waren de kamers of directies van de Levantsche handel ontstaan in de XVIIe eeuw. Deze kamers waren voortgekomen uit de handel en de scheepvaart. Kooplieden en reeders waren de initiatiefnemers en de oprichters. De kamers waren geen staatsinstellingen. Eerst toen de commercie en de navigatie bescherming behoeften tegen de Barbarijsche roovers, zochten de kamers contact met de overheid, ontstond er een band met de Staat. De Staten-

(162) Nous tenons à remercier le Dr. Nanninga de nous avoir autorisé à reproduire ici en annexe, la substancielle notice qu'il a bien voulu rédiger à notre intention.

Generaal verleenden de gevraagde bescherming, maar stelden belastingen in om de onkosten te bestrijden en de benoeming van de directeuren kwam aan de burgemeesteren van de betreffende steden. Na 1813 beruiste de benoeming bij de koning.

Er waren kamers te Amsterdam, Rotterdam, Hoorn en Middelburg. De kamer te Amsterdam was de zogenaamde „presidiale” kamer. Zij voerde het algemeen bestuur, adviseerde de Staten-Generaal in handelszaken en in alles wat de Levant betrof, correspondeerde met de ambassadeur in Konstantinopel en de consuls in de havensteden aan de Middellandsche Zee, had het bestuur over de algemeene financiën, riep eens per jaar, zoo noodig vaker, de leden van de andere kamers samen voor een algemeene vergadering te Amsterdam. De kamer te Middelburg hield zich tot 1810 afzijdig. Zij had geen contact met de andere kamers.

31 December 1810 werden de kamers van de Levantsche handel door de keizerlijke regeering opgeheven. President van de directie te Amsterdam was op die datum de koopman Balthazar Ortt. Na de restauratie in 1813 richtte Balthazar Ortt zich tot Gijsbert Karel van Hogendorp, de minister van Buitenlandsche Zaken. Hij wist dezen te overtuigen van het belang van het herstel van de directie te Amsterdam. Dit had ten gevolge, dat de kamer te Amsterdam, op advies van van Hogendorp, den 26 Januari 1814 door den koning weer werd ingesteld „zooals dezelve zich bevond bij hare ontbinding op den 31 December 1810”. Nog in hetzelfde jaar volgden de kamers te Rotterdam en Middelburg. Voor Hoorn bereikte den koning geen verzoek en het herstel van die kamer bleef bijgevolg achterwege. Tegelijk met de kamers werden de belastingen weer ingesteld.

Na 1813 kwamen in de Zuidelijke Nederlanden de scheepvaart en de handel naar de Middellandsche Zee tot ontwikkeling. Vanuit Oostende, maar vooral vanuit Antwerpen. Zeer ten ongenoegen van de kooplieden in de Noordelijke Nederlanden. Zij klaagden steen en been, Ortt vooraan, dat zij zware belastingen moesten opbrengen, belastingen, die in de Zuidelijke Nederlanden niet werden ingevorderd. Zij vreesden ondergang van hun handel, omdat zij niet konden concurreeren op die wijze tegen het Zuiden. Herhaaldelijk drong de presidiale kamer te Amsterdam er bij de regeering op aan de belastingen in te voeren over het geheele land, m.a.w. ook in de Zuidelijke Nederlanden. Dit geschiedde eindelijk in 1817.

Met de inning van de belastingen waren in de Noordelijke Nederlanden de kamers van de Levantsche handel belast. In de Zuidelijke Nederlanden, waar in 1817 nog geen kamer was, werd de invordering opgedragen aan de rijksontvangers, waarvan staats-

raad Appelius, directeur-generaal der in- en uitgaande rechten en accijnzen, het hoofd was. Te Antwerpen was in die tijd Baron De Vischer de receveur principaal. De door hem geïnde gelden droeg hij per trimester af aan de presidiale kamer te Amsterdam. Te Oostende was Delerue ontvanger. Toen de kamer daar in 1818 was opgericht, nam deze zijn werkzaamheden over.

Een aantal goederen uit de Levant werden over land aangevoerd. Van deze goederen werd 5 % der waarde ingevorderd. Deze invordering geschiedde in de grensplaatsen. Te Meenen (Menin) was ermee belast de receveur principal Boyaval-Holvoet. Hij zond zijn ontvangsten door naar de directie te Oostende, die ze doorzond naar de directie te Amsterdam. Andere grensplaatsen, waar werd ingevorderd, waren Ieper, Doornik, Bergen, Luik.

Om nog even op Antwerpen terug te komen. Uit de Zuidelijke Nederlanden heeft slechts één verzoek tot oprichting van een kamer de koning bereikt, bijgevolg is er slechts één ingesteld. Antwerpen heeft er nooit om gevraagd, heeft er dus geen gekregen. Het initiatief ging nimmer uit van de regering.

II

Description du cercueil ramené par la Nijverheid et actuellement conservé au Rijksmuseum van Oudheden à Leyde

par le Dr. B. H. Stricker (Leyde)

De mummiekist M 67 is vervaardigd in de stijl van het Nieuwe Rijk en geeft van deze stijl een goed, zij het niet zeer goed voorbeeld. Zoals uit de voorstellingen op de buitenzijde en uit het ontbreken van een rituele baard genoegzaam blijkt, is de kist die van een vrouw. De lengte bedraagt 187 cm, de breedte 52 cm. De staat van bewaring is helaas pover, wat het exemplaar heden, nu wij zoveel fraaiere te onzer beschikking hebben, minder aantrekkelijk maakt. De neus is afgesleten, de op de borst gevouwen handen en de punten van de voeten ontbreken. De kleuren zijn alle flets geworden en op talloze plaatsen zijn zij met het stuc tezamen weggevallen.

Het voorwerp bestaat uit twee delen, het deksel en de eigenlijke kist, het geheel heeft de menselijke gestalte. Zowel de buitenzijde als de binnenzijde zijn met schilderingen bedekt, doch enige delen zijn onbewerkt gelaten, nml. de binnenzijde van het deksel, de binnenzijde van de kist aan het voeteneinde, de achterzijde van de kist en de buitenzijde van kist en deksel onder de voeten.

De dode, zoals zij op het deksel staat afgebeeld, is getooid met een pruik, beschilderd met afwisselend donkere en lichte blokjes. Om de schouders hangt een zware, in tekening weergegeven bloemenkrans, de krans der rechtvaardigheid, terwijl zich op de borst twee dunne rode banden kruisen. Onder de krans een gevleugelde zonnescijf en daaronder de figuur van een godin, gehurkt tussen twee op tronen zittende goden, aan welke ieder door een gevleugelde voor hem staande godin, de godinnen Isis en Nephthys, met haar vederen koelte toegewaaid wordt. Op het register hierop volgende, door twee zware horizontale lijnen afgescheiden, ziet men in het midden de godin Noet, godin des hemels, die haar beide vleugels wijd uitgebreid houdt. Boven haar, zes kleine zittende godjes en links en rechts, aan de uiteinden van het tafereel, een staande naar de godin turende god. Van dit tafereel tot aan de voeten lopen drie verticale banden naar beneden, twee egaal blauwe en daartussen een geblokte. De ruimten rechts en links van deze banden zijn gevuld met een viertal voorstellingen, twee aan iedere zijde. In de bovenste ziet men twee zittende goden, in de onderste twee staande.

De buitenzijde van de kist is door een lijnenbundel, op ongeveer een decimeter onder de rand getrokken, in twee helften verdeeld. Boven de lijn een fries, bestaande uit om en om een veder en een slang, symbolen van gerechtigheid en goddelijkheid. In de ruimte onder de scheidslijn is de eigenlijke schildering aangebracht, die naar Egyptische trant verdeeld is in afwisselend een tafereel en enige regels hiëroglyphen. Veel tekst kan uit deze laatste, de hiëroglyphische regels, niet gewonnen worden, want zij behelzen niet anders dan de formule: „welgelukzalig bij” deze of gene god, de tekening van een slang met kronkelende staart en de hiëroglyphe voor het „westen”, het dodenrijk. In de beschrijving der tafereelen bewegen wij ons van het hoofd- naar het voeteneinde. De tafereelen rondom het hoofdeinde zijn op sporen na uitgewist.

Men ziet links, beginnende bij de schouder: 1° De dode vrouw in aanbidding voor de zonnegod. 2° Twee staande mummievormige goden. 3° Een tafereel als het eerste, doch in spiegelbeeld, de dode vrouw in aanbidding voor de god Osiris. 4° Een gevleugelde godin, gezeten voor de eveneens gezeten dodengod Osiris. 5° Twee naar elkander toegewende, rechtop staande goden, met tussen hen in een scepter. 6° De heilige kever met uitgebreide vleugels, symbool der wederopstanding, een zonnescijf tussen de voorpoten houdend. Daaronder in talloze kronkelingen de wereldslang Apophis. 7° Twee staande goden. 8° Het bergland in het westen, het dodenrijk, waaruit een koe de kop treurig omhoog heft. Men

ziet rechts, nogmaals beginnende bij de schouder : 1° Drie goden in mummievorm. 2° De dode vrouw in aanbidding voor de zonnegod. 3° Vier goden in mummievorm. 4° De vrouw met een begeleider in mummievorm in aanbidding voor de dodengod Osiris. 5° Een gehurkt nederzittende godin met uitgebreide vleugels, geflankeerd door een mummievormige staande en door een zittende god. 6° Een heilige boom. De kleuren op de buitenzijde van deksel en kist zijn hoofdzakelijk blauw en rood. Het vernis, dat de gehele oppervlakte bedekt, is door de ouderdom vergeeld, waardoor zich het blauw als groen, het rood als oranje en het wit van de achtergrond als geel vertoont.

Nu de binnenzijde. Deze is niet gevernist en geheel beschilderd met rode verf, waarin de figuren in witte kleur zijn uitgespaard. Op de zijkant ziet men rond het hoofd van de mummie een vogel met menselijk gelaat en uitgebreide vleugels. De kist was bestemd om recht overeind in het graf geplaatst te worden. De vogel, die de ziel van de dode vrouw voorstelt, vloog dan boven haar hoofd : de ziel, die ten hemel vaart. De wanden rechts en links zijn ieder door dikke zwarte lijnen in drie tafereelen verdeeld, in elk waarvan twee staande goden met koppen van dieren of voorwerpen, tezamen dus twaalf in getal, geplaatst zijn. De voorstelling op de achterwand zijn over de volle lengte van de kist uitgewist, zodat men slechts hier en daar nog gedeelten te identificeren vermag. Onder het hoofd het beeld van een gehurkte god. Op het register daaronder twee heilige ogen, ieder boven de hiëroglief voor „goud”. Daaronder weer, links en rechts, een gehurkte god. In het midden, als hoofdfiguur op het paneel, een lange verticale gestalte, wel de godin Isis, en rechts van haar een kronkelende slang. Links van Isis kan men vagelijk nog een godengestalte onderscheiden, terwijl op het tafereel onder de voeten van de godin drie goden gestaan hebben, ook dezen voor het grootste gedeelte uitgewist.

Deksel en kist zijn vervaardigd volgens de zo bekende Egyptische methoden. De planken, die grillige vormen hebben, zijn met houten spijkers aan elkander bevestigd. Haar oppervlakte is bekleed met een laag stuc, waarop de voorstellingen zijn aangebracht. Het deksel is bevestigd door een zestal platte houten pennen, die passen in een even groot aantal pennegaten, in de opstaande wanden van de kist uitgespaard. De sluiting geschiedde doordat men dwars door deze pennen heen van buiten af houten spijkers sloeg. De gaten hiervan zijn nog heden in de kist te zien.

III

*Arrêté par lequel Guillaume Ier accorde une prime à
J.-B. De Lescluze et à Taitbout de Marigny, à l'occasion
de l'expédition en mer Noire*

Wij Willem, bij de gratie Gods, Koning der Nederlanden, Prins van Oranje-Nassau, Groot-Hertog van Luxembour, enz., enz.

Op het rapport van Onzen Minister voor het Publiek Onderwijs, de Nationale Neiverheid en de Kolonien van den 23 december ll. N° 850; omtrent den door den Heer J. Delescluze te Brugge voorgenomene expeditie van koopmanschappen naar de Zwarte Zee;

Gezien het rapport van Onzen Minister van Buitenlandsche Zaken van den 30 december ll. N° 362;

Gelet op het nader rapport van Onzen eerstgenoemden Minister van den 6 dezer N° 13.

Hebben goed gevonden en verstaan :

1° Aan den Heer J. Delescluze te Brugge eene premie toe te leggen van f. 7000 betaalbaar in twee termijnen, de eerste van f. 4000 vóór of onmiddellijk nadat het door hem te bevrachten schip uit eene der havens van Ons Rijk naar de Zwarte Zee zal onder zeil gegaan zijn, en de tweede van f. 3000, onmiddellijk nadat hetzelfde van daar in eene Nederlandsche haven zal zijn teruggekeerd; zullende deze premie voldaan worden uit de 6e afdeling van het VIIIe hoofdstuk van de buitengewone begrooting van 1821.

2° den Heer Taitbout de Marigny aan te stellen tot Vice-Konsul der Nederlanden aan de Zuidelijke kust der Zwarte Zee, ter beschikking van Onzen Zaakgelastigden te Konstantinopel, doch bepaaldelijk onder de verpligting, om aan boord van het Schip van den genoemden Heer Delescluze de voorgenomene reize naar de Circassische grenzen mede te doen en te helpen bevorderen, wordende tevens aan den Heer Taitbout de Marigny bij zijne terugkomst eene gratificatie van f. 1400 ééns toegezegd of van zoo veel minder als hij minder dan twee jaren op die reis mogt hebben doorgebracht, te voldoen uit de fondsen op de Begrooting uitgetrokken, tak aanmoediging der Nationale Nijverheid.

3° Onzen Minister van Buitenlandsche Zaken te magtigen aan Onzen Zaakgelastigden te Konstantinopel de noodige aanschrijving te doen en denzelven aan te bevelen om de middelen welke in zijne magt zijn, ter bevordering der onderneming van meergenoemden Heer Delescluze aan te wenden.

En zullen afschriften dezes worden gezonden aan Onze Minister voor het Publieke Onderwijs, de Nationale Nijverheid en de Koloniën, ten fine van executie, en aan Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën alsmede aan de Algemeene Rekenkamer, tot informatie en narigt, respectvelijk.

Brussel, den 9 Januari 1821.

Willem

(*contresigné*) J.-G. de Mey van Streefkerk

(A.R.A., Algemeene staatssecretarie, 1128).